



*Joyeuses fêtes  
de fin d'année*



*Construction,  
rénovation et extension  
de la mairie-médiathèque*

## P3 Le mot du Maire

## P4 Vie Municipale :

Les comptes rendus des réunions du CM  
Comment voter  
Cérémonies  
Etat civil 2019  
Calendrier des fêtes  
Classes 9

## P20 Vie intercommunale

OPAH  
Maison de l'habitat  
CLIC  
ADMR  
Smictom

## P24 Vie associative:

L' école Saint-Melaine  
Les associations de l'école Saint Melaine  
Le comité des fêtes  
Détente et souplesse - gym  
L'avenir de Lieuron - Section football  
La Bibliothèque  
Club de l'amitié  
Théâtre les gais l(ie)urons  
Motos plaisirs 35  
Edition 2020 du Téléthon  
Association arbre et lueur

## P38 Divers:

Vivre à la campagne...  
Recrutement  
Pluviométrie  
Conservation des documents

## P41 L'Histoire :

Quand la Mairie déménage

### Assistante sociale:

Sur rendez-vous auprès du Centre Départemental d'Action Sociale de Redon au 02.99.71.13.37.

### Permanences à la Mairie de PIPRIAC

### Architecte conseil (Mme GAUDIN):

3ème vendredi de chaque mois de 9h00 à 12h00.  
Sur rendez-vous auprès de la mairie 02.99.34.42.87.

### Maison de l'habitat:

66 rue des Douves 35600 REDON  
Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30  
[www.cc-pays-redon.fr/Vivre-et-habiter/Habitat](http://www.cc-pays-redon.fr/Vivre-et-habiter/Habitat)

### Clic du Pays de Redon Bretagne Sud

2ème, 4ème mercredi de chaque mois, de 10h00 à 12h00.  
Sur rendez-vous au 02.99.71.12.13.

### Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine

Mardi : 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00  
Vendredi : 9h00 à 12h00

### SMICTOM:

Les nouveaux arrivants doivent prendre contact avec le SMICTOM pour l'enlèvement de leurs déchets ménagers. Contact au 02.99.57.02.50

### P.A.E:

02.99.34.36.91  
Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 9h00 à 12h00

### Autres services:

### Déchetterie Pipriac :

Lundi, mardi 9h à 12h / Mercredi 14H à 17H  
Samedi 9H à 12H - 14H à 17H

### Aide à domicile:

ADMR Pipriac: 02 99 34 45 44

### Presse:

Ouest France : Correspondant Jacques GERVIS :  
[gervis.jacques35@orange.fr](mailto:gervis.jacques35@orange.fr)  
Les Infos du pays de Redon : [redaction@infosredon.fr](mailto:redaction@infosredon.fr)

**Responsable de la publication:** Rose Line PREVERT

**Commission bulletin municipal:** Claude SIMON, Daniel MOISON, Chantal PERRET-LE BLET, Thierry BRIAND, Fabrice VETIER, Céline ROPERT, Nicolas ROCHER, Claudine GILLARD, Georgette JOLIVET.

**Impression:** ADUNAT Communication - 28 route du Sémaphore - 44420 PIRIAC sur MER

## Secrétariat de la mairie:

02.99.34.08.11  
[accueil@lieuron.fr](mailto:accueil@lieuron.fr)  
Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30  
et de 14h00 à 17h30



Bien cher tous,

Après la canicule ayant entraîné la sécheresse de cet été, nous voici plongés dans un automne et un début d'hiver très pluvieux avec un soleil aux abonnés absents. Les terrains sont gorgés d'eau, mais restons positifs, les nappes phréatiques remontent de façon significative après un déficit en eau avéré depuis plusieurs années. Par contre, ces intempéries ne font pas l'affaire de nos agriculteurs qui ont dû mal à terminer les semis d'automne. Espérons avoir une amélioration de ces conditions météorologiques en fin d'année pour que chacun puisse finir cette tâche.

Cette période très arrosée a stoppé net le chantier des voies douces qui reprendra quand le temps sera plus favorable. Pour les travaux à la mairie, nous avons réussi à rendre le bâtiment hors d'eau avant la mauvaise saison permettant ainsi de poursuivre le second œuvre dans de bonnes conditions. Pour l'instant, nous n'avons pas pris de retard sur le planning, l'extension devant être livrée en mars. Les travaux se poursuivront ensuite sur la partie existante, pour une livraison courant juillet.

Pour le projet commerce, le dossier a bien avancé. Le permis de construire est accordé et les financements attendus commencent à se concrétiser.

En ce qui concerne le lotissement des chênes chevaliers, nous avons acquis les parcelles se trouvant à l'arrière de la 1ère tranche. Celle-ci sera suivie de 2 tranches de travaux avec une révision du permis d'aménager pour l'adapter à la demande des acquéreurs.

Le lotissement du domaine de l'étang est en cours de viabilisation, un terrain est déjà réservé.

Pour ce qui est des actions opérées dans le but d'économiser l'énergie: isolation par l'extérieur, changement des ouvertures, isolation intérieure, remplacement des éclairages par du led, mise en place d'horloges astronomiques pour régler l'éclairage public, celles-ci commencent à porter leurs fruits et permettent une économie substantielle sur les dépenses en énergie. C'est grâce à un appel à projet de Redon agglomération auquel nous avons répondu que tous ces travaux ont pu être financés jusqu'à 75%.

Il est d'actualité de parler du dynamisme des bourgs ruraux. Notre commune en est le reflet avec 3 commerces en centre bourg (bar-tabac-alimentation, boucherie-charcuterie, boulangerie-pâtisserie) et un bar-restaurant sur la zone artisanale de Courbouton. Cependant, la boulangerie-pâtisserie de Mr et Mme Ducloyer devrait

fermer fin janvier. Pourtant notre bourg se trouvant à la croisée de 3 départementales avec près de 3 000 véhicules le traversant chaque jour, offre un réel potentiel de développement. Espérons qu'un repreneur se fera connaître rapidement. D'autant plus qu'au niveau des demandes d'urbanisme pour de nouvelles constructions, nous sentons une légère reprise, aussi bien que pour les maisons à vendre qui ne restent sur le marché que très peu de temps.

Ceci laisse présager un nouvel essor bénéfique pour notre commune et particulièrement notre école, dont les effectifs commencent à baisser légèrement. De nouvelles inscriptions devraient maintenir les 3 classes ouvertes. Alors, chacun à notre façon, faisons en sorte de favoriser ce dynamisme pour notre territoire situé désormais à 20 minutes des portes de Rennes et de Redon, position très favorable pour une dynamique locale.

Je terminerai en remerciant les membres du CCAS qui eurent souvent dans l'ombre, notamment par leurs attention auprès des personnes âgées ou vulnérables. Ils se joignent à moi pour vous convier au repas annuel serv gratuitement pour les plus de 65 ans, le 2 février prochain. N'hésitez pas à en parler autour de vous. Pour ceux qui ont des difficultés à se déplacer, des chauffeurs seront disponibles.

Je remercie également tout particulièrement le conseil municipal, qui travaille toujours de façon constructive et qui a su prendre des décisions importantes pour le développement de la commune d'une façon raisonnée et responsable. Il a agit au plus près du terrain permettant un suivi régulier et une bonne réactivité.

Je tiens aussi à remercier le personnel communal pour son engagement facilitant ainsi les prises de décision et le portage des projets d'avenir.

Le développement d'une collectivité ne pourrait se faire sans l'engagement de ses élus, le dynamisme de ses associations, de son école, la motivation de ses bénévoles et l'engagement de son personnel communal.

Merci aux acteurs économiques, nos artisans, nos commerçants, nos agriculteurs, qui contribuent à la vitalité de notre village.

Toute l'équipe se joint à moi pour vous offrir tous nos vœux pour cette nouvelle année, réussite dans vos projets personnels et professionnels et surtout une très bonne santé pour vous et vos proches.

Rose Line Prévert, Maire.



### REJOIGNEZ NOUS SUR FACEBOOK !

N'hésitez pas à vous abonner pour suivre l'actualité locale et la partager.



<https://www.facebook.com/Lieuron>

<https://lieuron.fr>

Actus, infos pratiques, événements, vie de la commune et de ses habitants sont au rendez vous !

# Comptes rendus des réunions du conseil municipal

## Séance du 17 Juin

**Sous la présidence de :** Mme PREVERT Rose Line, Maire.

**Etaient présents :** MM. SIMON Claude, PERRET-LE BLET Chantal, BRIAND Thierry, BALARD Olivier, VETIER Fabrice, ROPERT Céline, ARNAL Jérôme, BESQUEL Jean-René, MONVOISIN Michèle, ROCHER Nicolas, GILLARD Claudine.

M. Daniel MOISON a donné pouvoir à M. Claude SIMON  
M. DUROCHER Alexandre a donné pouvoir à Mme PREVERT Rose Line.

**Absents excusés :** MM MOISON Daniel, DUROCHER Alexandre.-

**Secrétaire :** M. VETIER Fabrice

- Madame Le Maire, après avoir constaté que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte.
- Monsieur Fabrice VETIER est nommé secrétaire de séance
- Les membres de l'assemblée adoptent le procès-verbal relatif à la séance du Conseil Municipal du 20 mai 2019 à l'unanimité.

### DELIBERATION N°2019-45 : DELEGATION AU MAIRE ET AUX ADJOINTS : AUTORISATION DE DEPOSER UNE DEMANDE D'URBANISME AU NOM DE LA COMMUNE

Pour toutes les demandes d'urbanisme déposées au nom de la commune, il convient de joindre au dossier une délibération autorisant le Maire ou les adjoints à déposer et signer une telle demande. Cette autorisation n'entre pas dans le champ des délégations accordées au maire par le Conseil Municipal. Selon les dispositions de l'article L.422-7 du code de l'urbanisme seul le Conseil Municipal peut par délibération, désigner un de ses membres pour délivrer le permis de construire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire et les adjoints à signer et déposer des demandes d'urbanisme au nom de la commune pour toute la durée du mandat actuel.

### DELIBERATION N°2019-46 : COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN VUE DU RENOUVELLEMENT GENERAL DES CONSEILS MUNICIPAUX EN 2020

Tous les EPCI à fiscalité propre seront concernés par la recomposition de leur organe délibérant en 2020 suite aux élections municipales. Pour chaque EPCI un arrêté préfectoral fixant la répartition des sièges entre les communes devra être pris avant le 31 octobre 2019. L'article L.5211-6-1 du CGCT fixe deux modes de répartition possible des sièges :

**L'accord local :** Fixé par une majorité qualifiée de conseils municipaux ;

**Le droit commun :** Application des règles fixées par le CGCT

	Accord local	Droit commun
Conseillers Communautaires	63	52
Suppléants	13	21
Total	76	73

L'accord local doit être adopté selon les conditions de majorité qualifiée :

Soit par la moitié au moins des conseils municipaux regroupant plus des deux tiers de la population totale de l'EPCI ;

Soit par les deux tiers au moins des conseils municipaux regroupant plus de la moitié de la population totale de l'EPCI ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal retient la répartition des sièges de conseiller communautaire de REDON Agglomération par la mise en œuvre d'un accord local permettant l'attribution de 63 sièges de conseiller communautaire et 13 sièges de conseillers communautaire suppléant.

### DELIBERATION N°2019-47 : MEDIATHEQUE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FST

Madame le Maire expose que le projet de construction d'une salle communale et associative attenante à la Mairie dont le coût prévisionnel s'élève à 203 943,17 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du Fond de Solidarité Territoriale du département. Pour l'année 2019, la commune bénéficie d'un taux modulé de 41,5 % et sur une assiette de dépenses éligibles plafonnés à 1 250 €/m<sup>2</sup>.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Coût des travaux de création de la médiathèque	169 197,68 €	Subvention au titre de la DSIL	50 000,00 €
Honoraires de la Maîtrise d'œuvre	27 245,49 €	F.S.T (Application taux 2019 modulé 41,5 %)	77 512 €
Acquisition terrain et honoraires d'extension bâtiment	7 500 €	Auto-financement	10 000 €
		Emprunt	66 431,17 €
Total dépenses H.T	203 943,17 €	Total recettes H.T	203 943,17 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ARRETE le projet de construction d'une médiathèque, adopte le plan de financement exposé ci-dessus et l'estimation totale de 203 943,17 € H.T ;

SOLLICITE une subvention au titre FST au taux de 41,5 % sur une dépense totale éligible de 196 443,17 € H.T ;

AUTORISE Madame Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire ;

PRECISE que l'opération est inscrite au budget primitif 2019.

## DELIBERATION N°2019-48 : VŒU CONCERNANT LE CENTRE HOSPITALIER DE REDON-CARENTOIR

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un vœu concernant le centre hospitalier de Redon-Carentoir. Le CHRC assure la couverture sanitaire de 100 000 habitants et consolide une offre de soins de qualité adaptée aux besoins de la population. Il occupe une place importante dans le dispositif sanitaire public du Pays de Redon et acteur économique essentiel employant plus de 800 personnes et assure une mission de service public associant une offre de proximité et de technicité élevée en médecine, chirurgie, gynécologie-obstétrique, psychiatrie, addictologie, rééducation et gériatrie.

Le Conseil Municipal de LIEURON émet le vœu suivant :

- Que le Contrat Local de Santé soit actualisé pour amé-

liorer l'accès à une offre de soins complète sur l'ensemble du territoire et pour développer l'offre hospitalière sur un territoire éloigné des métropoles ;

- Qu'un plan d'investissements immobiliers et de modernisation pour les 15 ans à venir soit élaboré dès cette année 2019 et mis en œuvre à partir de 2020 ;
- Qu'un bilan financier soit établi par le centre hospitalier de Redon-Carentoir et les deux ARS en matière de soutien public au service hospitalier, en comparaison des investissements conséquents en cours à Rennes et à Nantes.

ET S'ENGAGE À :

- Alimenter en informations et en suggestions le comité de suivi du centre hospitalier Redon-Carentoir. Ce comité de suivi réunit la direction du centre hospitalier, les parlementaires, les collectivités territoriales et toutes les organisations concernées (syndicats, mutuelles, associations) et a été relancé en janvier 2019 avec une fréquence de réunion trimestrielle ;
- Contribuer à l'évaluation et au suivi du fonctionnement du centre hospitalier de Redon-Carentoir, en diffusant auprès de nos concitoyens des informations sur les services hospitaliers et les résultats des évaluations effectuées en matière de qualité des services (tableau des évaluations et agréments qualité portés à connaissance) ;
- Favoriser le lien avec la médecine de ville ;
- Restituer annuellement auprès de notre conseil communautaire les informations et les options provenant du Contrat Local de Santé et du Comité de Suivi du centre hospitalier de Redon-Carentoir.

Le présent vœu est adopté à l'unanimité.

## DELIBERATION N°2019-49 : DIA 035151 19 F0002

Une renonciation au droit de préemption a été formulée pour la déclaration d'intention d'aliéner du bien situé au 26, rue de la croix Bouëxic comprenant une maison d'habitation et du terrain cadastré d'une superficie totale de 1 408 m<sup>2</sup>.

## DELIBERATION N°2019-50 : DIA 035151 19 F0003

Une renonciation au droit de préemption a été formulée pour la déclaration d'intention d'aliéner du bien situé au 2 rue de la croix Moison comprenant une maison d'habitation avec jardin d'une superficie totale de 199 m<sup>2</sup>.

## DELIBERATION N°2019-51 : DIA 035151 19 F0004

Une renonciation au droit de préemption a été formulée pour la déclaration d'intention d'aliéner du bien situé rue des forges comprenant une parcelle sur laquelle est bâti un garage d'une superficie totale de 24 m<sup>2</sup>.

## DELIBERATION N°2019-52 : PARTICIPATION AUX DEPENSES DE L'ECOLE PUBLIQUE DE PIPRIAC

Le Conseil Municipal a accepté de prendre en charge la participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Pipriac de l'année scolaire 2018-2019. La participation pour 4 élèves en primaire s'élève à 1 250,27 € correspondant à trois participations pleines pour trois enfants (1 071,66 €) et une demi-participation (178,61 €) pour l'enfant dont la mère n'est plus domiciliée sur la commune.

## DELIBERATION N°2019-53 : REVALORISATION DU BARÈME DES INDEMNITES KILOMETRIQUES APPLICABLE AUX AGENTS MUNICIPAUX

Vu l'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 03 juillet 2006 fixant les taux d'indemnités, les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat.

Le Conseil Municipal délibère afin de revaloriser le remboursement des frais kilométriques des déplacements des agents lorsqu'ils utilisent leur véhicule personnel comme suit :

	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 à 10 000 km	Après 10 000 km
jusqu'à 5 cv	0,29 €	0,36 €	0,21 €
6 cv et 7 cv	0,37 €	0,46 €	0,27 €
Plus de 8 cv	0,41 €	0,50 €	0,29 €

## DELIBERATION N°2019-54 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Le Conseil Municipal décide, compte tenu de l'arrivée par mutation d'un agent d'accueil polyvalent, de créer un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, correspondant à son grade, à temps non complet (28/35ème) pour permettre l'intégration de cet agent

sur un poste d'agent d'accueil polyvalent, à compter du 1er juillet 2019. Il précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget et donne pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

## DELIBERATION N°2019-55 : GEO-REFERENCEMENT DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

La réforme anti endommagement des réseaux, impose aux gestionnaires de réseaux de garantir un géo-référencement des réseaux sensibles avant le 1er janvier 2026. Cette obligation s'impose pour tout ouvrage nouvellement créé mais également pour les réseaux existants. REDON Agglomération propose de constituer un groupement de commande afin de lancer une consultation relative à la détection, localisation précise et géo-référencement des réseaux d'éclairage public. Les modalités d'organisation et de fonctionnement sont formalisées dans la convention constitutive, jointe en annexe. REDON Agglomération sera le coordonnateur du groupement et aura la charge de mener la procédure de passation du marché et de le signer. L'exécution technique sera assurée par l'Agence d'attractivité et de Développement au titre de l'animation de la mission SIG. L'exécution financière sera, quant à elle, assurée par chacun des membres du groupement. La consultation pour le choix du bureau d'étude sera passée en procédure adaptée. Le marché public signé avec le titulaire prendra la forme d'un accord-cadre dont la durée sera d'un an et six mois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE d'adhérer au groupement de commandes « détection, localisation précise et géo-référencement des réseaux d'éclairage public » ;
- ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, telle qu'elle est présentée en annexe ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention ;
- AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer le marché issu du groupement de commandes pour le compte de la commune de LIEURON, ainsi que toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ce marché.

## DELIBERATION N°2019-56 : CONSTRUCTION D'UN

## LOCAL COMMERCIAL : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE PARTENARIAT

Une subvention au titre du contrat de partenariat Europe/Région/Pays de Redon 2014-2020 peut être accordée au projet de construction d'un local commercial pour abriter l'activité Bar-Tabac-Epicerie-Restaurant actuelle dont l'exploitante prévoit de partir à la retraite dès qu'elle pourra faire valoir ses droits. Il s'agit du dernier commerce dans sa catégorie en centre-bourg et représente un besoin essentiel pour la population. Le montant total des travaux est estimé à 700 000 € H.T. Le Conseil Municipal après avoir approuvé l'opération et validé son plan de financement ci-dessous sollicite une subvention au titre à hauteur de 151 500 €.

Le plan de financement prévisionnel s'établit de la manière suivante :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux et honoraires	516 500 €	FISAC	90 000 €
Matériel	28 500 €	Département	150 000 €
Achat + frais notariés	18 000 €	Fonds de concours	18 000 €
Aménagement des abords	70 000 €	DSIL	50 000 €
Aménagement de sécurité	67 000 €	Contrat de partenariat	151 500 €
		Autofinancement	140 500 €
Total dépenses H.T	700 000 €	Total recettes H.T	700 000 €

## DELIBERATION N°2019-57 : RENOVATION DU LOGEMENT 10 RUE DE VILLENEUVE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE PARTENARIAT

Le projet de rénovation d'un logement vacant au 10 rue de Villeneuve en centre-bourg peut bénéficier d'une subvention au titre du contrat de partenariat Europe/Région/Pays de Redon 2014-2020. Le montant total des travaux est estimé à 155 000 € H.T. Le Conseil Municipal après avoir approuvé le projet, sollicite, pour cette opération, une subvention au titre du contrat de partenariat à hauteur de 50 000 €.

## DELIBERATION N°2019-58 : DIA 035151 19 F0005

Une renonciation au droit de préemption a été formulée pour la déclaration d'intention d'aliéner du bien situé rue des forges comprenant deux parcelle non bâties d'une superficie totale de 01a09ca

## Séance du 15 Juillet

**Sous la présidence de :** Mme PREVERT Rose Line, Maire.

**Etaient présents :** MM. SIMON Claude, PERRET-LE BLET Chantal, BRIAND Thierry, VETIER Fabrice, ARNAL Jérôme, BESQUEL Jean-René, MONVOISIN Michèle, DUROCHER Alexandre, GILLARD Claudine  
M. MOISON Daniel a donné pouvoir à M. SIMON CLAUDE

M. BALARD Olivier a donné pouvoir à Mme MONVOISIN Michèle

**Absents excusés :** M. MOISON Daniel, BALARD Olivier, ROBERT Céline, ROCHER Nicolas

**Secrétaire de séance :** Mme GILLARD Claudine

- Madame Le Maire, après avoir constaté que le quorum est atteint déclare la séance ouverte ;
- Madame Claudine GILLARD est nommée secrétaire de séance ;
- Les membres de l'assemblée adoptent le compte rendu relatif à la séance du Conseil Municipal du 17 juin 2019 à l'unanimité ;

## DELIBERATION 2019-59 : CESSION DE LA PARCELLE ZC 211

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de vendre la parcelle ZC 211. Le prix de vente a été fixé par délibération n°2018-26.03.18-13 à 42 € le m<sup>2</sup> soit 8 400 € H.T pour ce terrain d'une superficie de 200 m<sup>2</sup>.

## DELIBERATION 2019-60 : FIXATION D'UN TARIF DE LOCATION DU VIDEOPROJECTEUR

La commune a récemment fait l'acquisition d'un vidéoprojecteur. Ce matériel pourrait être loué à des particuliers pour leurs événements réalisés dans les salles communales. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

FIXE le tarif de location du vidéoprojecteur à 20 € ;  
 FIXE le montant de la caution à 350 € ;

## DELIBERATION 2019-61 : PROPRIETE DES INSTALLATIONS DE COMMUNICATION ELECTRONIQUE

Un nouveau protocole national sur la propriété des installations de communications électroniques a été mis en place dans le cadre des effacements de réseaux. Il a été décliné localement au travers d'un accord-cadre signé par l'AMF 35, Orange, Rennes Métropole et le SDE 35 en décembre dernier. Toutes les opérations d'effacement de réseaux télécoms entrent désormais dans ce cadre :

La commune doit choisir un régime de propriétés des ouvrages (fourreaux, chambres) après effacement de réseaux :

- A. La commune reste propriétaire du réseau
- B. La commune confie la propriété à Orange

Compte tenu notamment des moyens humains et techniques nécessaires pour l'entretien des réseaux souterrains, la Commune ne peut pas s'engager à assurer correctement les missions prévues dans le cadre de l'option A, à savoir : entretien, maintenance, réparation et gestion des déclarations de travaux (DT-DICT).

En conséquence, il est proposé de retenir l'option B, à savoir propriété d'Orange :

- Orange utilise un fourreau de liaison entre les chambres et les fourreaux de branchements ;
- Orange est propriétaire d'un second fourreau dont le droit d'usage est dédié à la collectivité pour le déploiement de la fibre optique. A compter de son utilisation, la collectivité ou son gestionnaire est redevable à Orange d'une contribution aux frais de gestion de 0,15 € du mètre linéaire par an ;
- Orange est propriétaire d'un troisième fourreau dit de manœuvre devant restant libre ;
- Orange est responsable de l'entretien, la maintenance et des réparations de ses ouvrages et assure à ce titre la gestion des DT-DICT auprès du guichet unique ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de porter attribution à Orange de la propriété des installations souterraines de communications électroniques ;

## DELIBERATION 2019-62 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « LES P'TITS LOUPS »

Aucune convention de partenariat n'a été signée avec le centre de loisirs « Les P'tits Loups » qui gère l'accueil de loisirs sans hébergement de Pipriac. Il convient de régulariser cette situation en signant une convention pour 2020 qui formalise toutes les modalités du partenariat entre l'association et la commune. Elle sera reconduite par tacite reconduction tous les ans. La participation demandée par enfant est de 2,50 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Madame Le Maire à signer cette convention.

## DELIBERATION 2019-63 : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « LES P'TITS LOUPS » POUR L'ANNEE 2018

Demande de subvention présentée par l'association « Les P'tits Loups » de Pipriac. Elle sollicite une participation financière de 2 € par journée et par enfant pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018. La participation demandée s'élève donc à 602 € pour 301 journées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- CONSIDERANT qu'une famille n'est plus domiciliée sur la commune refuse de participer pour les 28 journées passées par leur deux enfants au centre de Loisirs ;
- ACCORDE une participation d'un montant de 546 € à l'association « Les P'tits Loups » de Pipriac correspondant à 301 journées moins les 28 passées par les enfants dont la famille n'est plus scolarisée sur la commune ;

## DELIBERATION 2019-64 : BUDGET COMMERCE : DECISION MODIFICATIVE N°1

Considérant la nécessité d'effectuer des opérations d'ordre budgétaire, Madame Le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget commerce de l'exercice 2019 :

Impu-tations	Libellé	Budget précédent	Modifica-tion	Nouveau budget
2313	Constructions	501 500€	-16 500 €	485 000 €
2111	Terrains nus	0€	+16 500 €	16 500 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité autorise la décision modificative ci-dessus.

DELIBERATION 2019-65 : CONCOURS DES MAISONS FLEURIES ET JARDINS POTAGERS : ATTRIBUTION DE PRIX AUX LAUREATS

Les résultats du concours communal des maisons fleuries et des jardins potagers communiqués par le jury formé de trois personnes de la commune de Bruc-sur-Aff ont été présentés au Conseil Municipal qui a décidé d'attribuer les prix suivants :

Maisons fleuries :

1er	Gilberte LEVACHER	10 rue des tulipiers	33 €
2ème	Jean-Claude FEVRIER	4 rue de l'étang	29 €
3ème	Guy CHEREL	10 rue des forges	26 €
4ème	Patrick MONVOISIN	5, La Réhaudière	23 €
5ème prix	Guy CHEREL	8 rue des forges	16 €
	Martine CHEREL	1, Les Clôtures	
	Marie Thérèse FEUILLEDEL	22, La Nouérais	
	Solange GLEDEL	6, La Nouérais	
	Chantale HAMON	12 rue de Bellevue	
	Chantale JOLIVET	13 rue de Villeneuve	
	Annie LE PENVEN	12, La Nouérais	
	Marie-Antoinette LEVEIL	9, Les Clôtures	
	Françoise MENAGER	44, La Filiais	
Gisèle PLANCHAIS	8, La Contais		

Jardins potagers :

1er prix	Martine CHEREL	1, Les Clôtures	33 €
2ème prix	Albert LEVEIL	9, Les Clôture	29 €
3ème prix	Jean-Claude FEVRIER	4, rue de l'étang	26 €
4ème prix	André THOMAS	1, L'Oreillère	23 €

5ème prix	Chantale HAMON	12 rue de Bellevue	16 €
	Françoise MENAGER	44, La Filiais	
	Patrick MONVOISIN	5, La Réhaudière	

DELIBERATION 2019-66 : RESILIATION DE LA CONVENTION DE GESTION DELEGUEE AVEC NEOTOA POUR LA LOCATION DE DEUX LOGEMENTS

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal la convention de gestion déléguée, signée en décembre 1994, qui lie la commune et le bailleur social Néotoa pour la location des deux logements situées au 2 et 4 rue des forges. Cette convention confie notamment la gestion de ces logements à l'organisme Néotoa. Elle propose au Conseil Municipal de résilier cette convention pour effectuer toutes ces missions en interne par les services de la mairie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide de résilier la dite convention.

Le Conseil Municipal a accepté de prendre en charge la participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Guignen. Elle s'élève à 1 429.75 € pour un enfant scolarisé en maternelle et un enfant scolarisé en primaire.

## Séance du 6 septembre

**Sous la présidence de :** Mme PREVERT Rose Line, Maire.  
**Etaient présents :** MM. PERRET-LE BLET Chantal, BRIAND Thierry, BALARD Olivier, ARNAL Jérôme, BESQUEL Jean-René, ROPERT Céline, ROCHER Nicolas

M. SIMON CLAUDE a donné pouvoir à Mme PERRET – LE BLET Chantal ;  
 M. MOISON Daniel a donné pouvoir à M. BESQUEL Jean-René ;  
 M. VETIER Fabrice a donné pouvoir à Mme PREVERT Rose Line ;  
 Mme MONVOISIN Michèle a donné pouvoir à M. BALARD Olivier ;  
 M. DUROCHER Alexandre a donné pouvoir à M. ROCHER Nicolas ;  
 Mme GILLARD Claudine a donné pouvoir à Mme

ROPERT Céline ;

**Absents excusés :** MM. SIMON Claude, MOISON Daniel, VETIER Fabrice, MONVOISIN Michèle, DUROCHER Alexandre, GILLARD Claudine -

**Secrétaire :** Mme PERRET-LE BLET Chantal

- Madame Le Maire, après avoir constaté que le quorum est atteint déclare la séance ouverte ;
- Madame Chantal PERRET-LE BLET est nommée secrétaire de séance ;
- Les membres de l'assemblée adoptent le compte rendu relatif à la séance du Conseil Municipal du 15 juillet 2019 à l'unanimité ;

## DELIBERATION 2019-67 : CONTRACTION D'UN EMPRUNT AUPRES D'UN ORGANISME BANCAIRE ;

Afin de financer les travaux d'investissement en cours (Mairie-Médiathèque, liaisons douces, rénovation d'un logement locatif...), une consultation bancaire a été effectuée pour souscrire un emprunt. L'offre du CMB pour un emprunt de 350 000 € au taux de 0.4524 % est la plus intéressante. Après analyse de la proposition et au vu des projets à financer, le Conseil Municipal décide de demander une nouvelle proposition au CMB pour un emprunt de 400 000 €.

## DELIBERATION 2019-68 : FIXATION D'UN TARIF D'INTERVENTION POUR LA DESTRUCTION DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES ;

Depuis le 26 septembre 2012, le frelon asiatique est classé comme danger sanitaire de 2ème catégorie. Il est dangereux pour la filière apicole, pour la sécurité des personnes, et la biodiversité. Cependant, il n'est pas soumis à des mesures de lutte obligatoire. Sur le domaine public, les nids sont systématiquement détruits. Pour des raisons évidentes de coût, les nids situés sur le domaine privé ne sont pas toujours détruits. Or lutter collectivement contre le frelon asiatique est indispensable pour enrayer son expansion rapide.

La commune de Lieuron souhaite donc mettre en place un dispositif de destruction sur l'ensemble de son territoire pour que cette lutte ne se limite pas au domaine public. Pour ce faire, un agent technique a été formé pour intervenir sur la destruction de ces nids. Un équipement adapté a également été acheté. Il peut donc désormais interve-

nir chez les particuliers pour détruire les nids situés à une hauteur maximale de 5 m.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer à 40 € le tarif d'intervention d'un agent technique pour détruire les nids de frelon asiatique chez les particuliers.

## DELIBERATION 2019-69 : REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2018 ;

La commission permanente du Conseil Départemental a arrêté, la liste des communes bénéficiaires de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police. Voici les montants proposés à la commune de Lieuron :

Nature des travaux	Localisation	Subvention accordée
Signalisation des passages piétons	RD 50 en agglomération	495 €
Aménagements de sécurité sur la voirie	RD 50 en agglomération	5 350 €
Aménagements piétonniers protégés	RD 50 en agglomération	5 350 €
<b>Total</b>		<b>11 195 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte la totalité des subventions proposées soit une somme de 11 195 € et s'engage à exécuter les travaux subventionnés dans les plus brefs délais ;

## DELIBERATION 2019-70 : DIA 035 151 19 F 0006

Une renonciation au droit de préemption a été formulée pour la déclaration d'intention d'aliéner du bien situé au 4, rue de Villeneuve comprenant les sept parcelles AB 139, 272, 265, 269, 353, 354, 357 d'une superficie totale de 524 m<sup>2</sup>.

## DELIBERATION 2019-71 : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION D'UN DESHERBEUR A EAU CHAUDE

La loi Labbé du 6 février 2014 ayant interdit l'usage des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, lieux de promenades, forêts, accessibles ou ouverts au public, ainsi que les voiries. Les collectivités ne peuvent plus utiliser des produits phytosanitaires pour entretenir

leurs espaces verts et leur voirie, excepté le cimetière et les zones dangereuses.

Depuis, les problématiques liées à l'entretien des espaces verts et de la voirie se multiplient. Pour faciliter le travail des agents techniques, la commune a investi dans un desherbeur thermique. Cette méthode ne s'avère pas totalement satisfaisante. Pour gagner en efficacité, il est nécessaire d'étudier d'autres modes de desherbage dont la desherbeuse thermique à vapeur d'eau chaude. Un essai en location va être effectuée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Madame Le Maire à déposer des demandes de subvention au nom de la commune pour éventuellement financer ce type d'acquisition.

## Séance du 30 septembre

**Sous la présidence de :** Mme PREVERT Rose Line, Maire.  
**Etaient présents :** MM. SIMON Claude, MOISON Daniel, PERRET-LE BLET Chantal, BRIAND Thierry, BALARD Olivier, ROPERT Céline, ARNAL Jérôme, BESQUEL Jean-René, MONVOISIN Michèle, DUROCHER Alexandre, ROCHER Nicolas

M. VETIER Fabrice a donné pouvoir à Mme PREVERT Rose Line ;

Mme GILLARD Claudine a donné pouvoir à Mme MONVOISIN Michèle ;

**Absents excusés :** MM. VETIER Fabrice, GILLARD Claudine -

**Secrétaire de séance :** M. ROCHER Nicolas

- Madame Le Maire, après avoir constaté que le quorum est atteint déclare la séance ouverte ;
- Monsieur Nicolas ROCHER est nommé secrétaire de séance ;
- Les membres de l'assemblée adoptent le compte rendu relatif à la séance du Conseil Municipal du 6 septembre 2019 à l'unanimité ;

### DELIBERATION N°2019-72 : CONTRACTION D'UN EMPRUNT AUPRES D'UN ORGANISME BANCAIRE ;

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à examiner la nouvelle proposition reçue suite à la dernière réunion de Conseil Municipal afin de réaliser un emprunt de 400 000 € pour financer les travaux d'investissement en cours. Elle

présente l'offre du Crédit Mutuel de Bretagne sur 300 mois à un taux de 0,44 %.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise madame le Maire à réaliser un emprunt de 400 000 € auprès du Crédit Mutuel de Bretagne un emprunt au taux de 0,44 %.

### DELIBERATION N°2019-73 : DECISION MODIFICATIVE N°1 ;

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à l'imputation 1641 « Emprunts en Euros » sont insuffisants pour permettre le remboursement du nouvel emprunt souscrit. Elle propose au Conseil municipal de modifier le budget de la manière suivante :

Imputations	Libellé	Budget précédent	Modification	Nouveau budget
2315. 20191	Installations, matériel et outillages techniques	105 000 €	-4 000 €	101 000 €
1641	Emprunts en euros	161 000€	+4 000 €	165 000 €

Le conseil Municipal après en avoir délibéré autorise la décision modificative ci-dessus.

### DELIBERATION N°2019-74 : DECISION MODIFICATIVE N°2 ;

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à l'imputation 205 « Concessions et droits similaires, brevets, licence » sont insuffisants pour permettre l'acquisition de nouveaux logiciels métiers. Il est donc proposé au Conseil Municipal de modifier le budget de la manière suivante :

Imputations	Libellé	Budget précédent	Modification	Nouveau budget
2188. 20192	Autres	9 000 €	-4 300 €	4 700 €
205	Concessions et droits similaires, brevets, licence	0€	+4 300 €	4 300 €

Après avoir entendu l'exposé du Maire, en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la décision modificative ci-dessus.

DELIBERATION N°2019-75 : DECISION MODIFICATIVE N°3 ;

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à l'imputation 63512 « Taxes foncières » sont insuffisants pour permettre le paiement de nos taxes foncières. Il est donc proposé au Conseil Municipal de modifier le budget de la manière suivante :

Imputations	Libellé	Budget précédent	Modification	Nouveau budget
60612	Energie - Electricité	18 500 €	-1 200 €	17 300 €
63512	Taxes foncières	1 800 €	+1 200 €	3 000 €

Après avoir entendu l'exposé du Maire, en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la décision modificative ci-dessus.

DELIBERATION N°2019-76 : CONCOURS CANTONAL DES MAISONS FLEURIES : ATTRIBUTION DE PRIX AUX LAUREATS ;

Le concours intercommunal des maisons fleuries s'est déroulé le jeudi 4 juillet. Le jury a statué et s'est prononcé sur le classement suivant :

**Catégorie 1 : Maisons fleuries avec jardin**

5 ème prix	Chantale MONVOISIN	10, La Réhaudière	17 €
	André THOMAS	1, L'oreillère	

Elle invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur l'attribution de prix aux lauréats. Après avoir entendu l'exposé du Maire, en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le versement des prix indiqués ci-dessus aux lauréats du concours cantonal des maisons fleuries.

DELIBERATION N°2019-77 : CONVENTION D'ORGANISATION ET DE PRISE EN CHARGE DES TRANSPORTS SCOLAIRES POUR L'ANNEE 2019-2020 VERS

LES PISCINES COMMUNAUTAIRES DE REDON AGGLOMERATION ;

Dans le cadre de sa compétence liée aux équipements sportifs, Redon Agglomération accueille au sein des piscines communautaires, les enfants scolarisés sur son territoire. Une convention entre la commune et l'EPCI est nécessaire pour déterminer les conditions de financement par la commune du transport scolaire des élèves vers les piscines communautaires. Le Conseil Municipal après délibération a approuvé la convention présentée et autorisée Madame Le Maire à la signer.

DELIBERATION N°2019-78 : SUBVENTION POUR UN ELEVE AYANT PARTICIPE A UN VOYAGE SCOLAIRE ;

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la liste des élèves de l'école primaire Sainte-Marie de Maure de Bretagne ayant participé à un voyage scolaire au cours de l'année 2018-2019. Un élève de la commune est concerné. Le Conseil Municipal après délibération, décide de verser une subvention de 39 € à la famille.

DELIBERATION N°2019-79 : TARIFS MUNICIPAUX : REVISION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES DES FETES ;

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les tarifs de location des salles des fêtes afin de les simplifier. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs suivants à partir du

1er novembre 2020 :

Tarifs salles municipales au 1er novembre 2020		
Restaurant scolaire (-70 personnes)		
	De Lieuron	Hors commune
1er repas	146 €	248 €
2ème repas	82 €	142 €
3ème repas	69 €	114 €
4ème repas	69 €	114 €
Préparation de salle	44 €	89 €
Réunion (association)	Gratuit	89 €
Salle des fêtes		
	De Lieuron	Hors commune
1er repas	210 €	357 €
2ème repas	82 €	142 €

3ème repas	69 €	114 €
4ème repas	69 €	114 €
Préparation de salle	44 €	89 €
Réunion (association)	Gratuit	89 €
Salle culturelle du Patronage		
	De Lieuron	Hors commune
Vin d'honneur	55 €	89 €
animations diverses (association) *	44 €	44 €

- La location des salles est gratuite pour les associations de la commune.
- Chauffage : 31 € (Forfait journalier ajusté en fonction de la consommation).
- Nettoyage éventuel de la salle : 25 € l'heure.

\* La location de cette salle étant destinée en priorité à des animations diverses (concert, représentations théâtrales ou animations culturelles).

## DELIBERATION N°2019-80 : TRANSFERT DE LA COMPETENCE « EAU ET ASSAINISSEMENT » : MODIFICATION DES STATUTS DE REDON AGGLOMERATION :

Lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2019, une modification des statuts de Redon Agglomération a été adoptée par les élus communautaires. Cette modification des statuts porte sur :

- La prise des compétences obligatoires Eau potable, Assainissement, et Gestion des eaux pluviales urbaines à compter du 1er janvier 2020 ;
- La prise de compétence facultative en matière de recherche et d'enseignement supérieur à compter du 1er janvier 2020 ;

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI pour se prononcer sur ces modifications statutaires.

Le Conseil Municipal après délibération, a pris acte du transfert obligatoire des compétences eau, assainissement des eaux usées et gestion pluviales urbaines au 1er janvier 2020 et a approuvé la prise de compétence facultative en matière de recherche et d'enseignement supérieur à compter du 1er janvier 2020 par Redon Agglomération.

## DELIBERATION N°2019-81 : ATTRIBUTION D'UNE

## SUBVENTION AU TITRE DU FISAC : SIGNATURE D'UNE CONVENTION ;

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 2018-29.10.18602 en date du 29 octobre 2018, la commune avait sollicitée l'aide du FISAC pour la construction d'un commerce multi-services. Elle informe que par décision n°19-0200 en date du 25/07/2019, le Ministre en charge du commerce et de l'artisanat a attribué à la commune une subvention d'investissement de 100 000 € pour la construction du commerce multiservices. Elle invite le Conseil Municipal à délibérer pour l'autoriser à signer la convention FISAC. Le Conseil Municipal après délibération a autorisé Mme Le Maire à signer cette convention pour le compte de la commune.

## DELIBERATION N°2019-82 : ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES ;

Les collectivités territoriales ont des obligations à l'égard de leurs agents. Elles doivent supporter le paiement des prestations notamment en cas :

- D'accident de service et de maladie professionnelle ;
- De maladie ordinaire, de maladie longue durée, de longue maladie ou de maladie grave ;
- De maternité ou de paternité ;
- De décès de leurs agents ;

Compte tenu des risques financiers très importants qui résultent de ces obligations, il est indispensable qu'elles souscrivent une assurance. Les contrats d'assurance des risques statutaires de la commune prennent fin le 31 décembre 2019. Par délibération n°2019-11, le CM avait mandaté le CDG 35 pour passer un appel d'offres afin de renouveler nos contrats d'assurance. Les résultats de cet appel d'offre nous ont été communiqués :

- Agents affiliés à la CNRACL : Le taux est de 5,20 % : assurance tous risques (décès, maternité et adoption, paternité, accidents et maladies imputables au service, longue maladie et longue durée, maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office pour maladie, allocation d'invalidité temporaire), avec franchise de 15 jours fermes par arrêt, à la charge de la collectivité dans le seul cas de la maladie ordinaire.
- Agents IRCANTEC : Le taux est de 0,85 % pour l'ensemble des garanties (accidents du travail et maladies professionnelles, maternité et adoption, paternité, grave maladie, maladie ordinaire) avec une franchise de 15 jours fermes par arrêt à la charge de la collectivité dans le seul cas de la maladie ordinaire.

Le Conseil Municipal, après délibération, a approuvé les nouvelles conditions du contrat d'assurance des risques statutaires.

DELIBERATION N°2019-83 : AVENANT N°2 AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'EXTENSION-RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE ET LA CREATION D'UNE MEDIATHEQUE ATTENANTE ;

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n°2 reçu dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension-restructuration de la Mairie et la création d'une médiathèque attenante. Cet avenant porte sur la nouvelle répartition de la rémunération entre les co-traitants suite au rachat de l'activité de maîtrise d'œuvre de Patrick Lailier par la SARL Tahana Architectes. L'avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché. Le Conseil Municipal après délibération, a autorisé la signature de cet avenant.

DELIBERATION N°2019-84 : COMPTE-RENDU ET INFORMATION DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT, voici les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal :

- Location d'une desherbeuse thermique à eau chaude : 336 € TTC
- Acquisition d'un écran de projection pour la salle du conseil municipal : 159,90 € TTC
- Réalisation d'une étude thermique pour le logement au 10 rue de Villeneuve : 360 € TTC
- Commande de tuyaux annelés pour réaliser un pont : 233,94 € TTC

**Séance du 28 Octobre**

**Sous la présidence de :** Mme PREVERT Rose Line, Maire.

**Étaient présents :** MM. MOISON Daniel, BRIAND Thierry, BALARD Olivier, ROPERT Céline, ARNAL Jérôme, BESQUEL Jean-René, MONVOISIN Michèle, DUROCHER Alexandre, ROCHER Nicolas, GILLARD Claudine

M. SIMON Claude a donné pouvoir à M. MOISON Daniel

**Absents excusés :** MM. SIMON Claude, PERRET-LE BLET

Chantal

**Secrétaire de séance :** M. ARNAL Jérôme-

Madame Le Maire, après avoir constaté que le quorum est atteint déclare la séance ouverte ;

Monsieur Jérôme ARNAL est nommé secrétaire de séance ; Les membres de l'assemblée adoptent le compte rendu relatif à la séance du Conseil Municipal du 30 septembre 2019 à l'unanimité ;

DELIBERATION N°2019-85 : EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT RUE DU BIGNON : CHOIX D'UNE ENTREPRISE

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée par la collectivité pour réaliser des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif « rue du Bignon ». Elle présente les devis reçus suite à cette consultation et propose de retenir la SARL ROBERT de Bains sur Oust qui a remis l'offre la mieux disante. Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal ont retenu la proposition de la SARL ROBERT.

DELIBERATION N°2019-86 : BUDGET ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N°1

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative suivante au budget assainissement :

En section fonctionnement :

Imputation	Libellé	Budget précédent	Modification	Nouveau budget
61523	Réseaux	2650 €	+ 1010 €	3660 €
3156	Maintenance	2000 €	+ 400 €	2400 €
6063	Fourniture d'entretien et de petit équipement	500 €	- 410 €	90 €
6066	Carburants	300 €	- 300 €	0 €
6068	Autres matières et fournitures	500 €	- 500 €	0 €
626	Frais postaux et de télécommunication	300 €	- 200 €	100 €

En section investissement :

Le budget a été voté excédentaire de 65 008,56 € en section d'investissement. Suite à cette modification, il sera équilibré.

Impu- tation	Libellé	B u d g e t précédent	Modification	Nouveau bud- get
2315	Installation, matériel et outillage technique	27 000 €	+ 65 008,56€	92 008,56 €

Après avoir entendu l'exposé du Maire, en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé la décision modificative ci-dessus.

[DELIBERATION N°2019-87 : MARCHÉ 2018-02 POUR L'EXTENSION RENOVATION DE LA MAIRIE ET CREATION D'UNE MEDIATHEQUE ATTENANTE : AVENANT N°2 ;](#)

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n°2 reçu dans le cadre du marché de travaux 2018-02 pour l'extension-restructuration de la Mairie et la création d'une Médiathèque attenante. Il concerne le lot 5 « Menuiseries extérieures - Fermetures » attribué à la SARL Février Bâtiment. L'avenant porte sur une modification des tapées d'ouverture suite à un changement des épaisseurs d'isolant. Les tapées devront être dimensionnées ainsi :

- 180 mm dans l'extension au lieu de 160 mm ;
  - 200 mm dans le local rangement au lieu de 130 mm ;
- Cette modification entrainera une plus-value de 748 € H.T. Le montant du lot 5 passera ainsi de 43 828,04 € à 44 576,04 € H.T.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé la signature de cet avenant.

[DELIBERATION N°2019-88 : REDON AGGLOMERATION – COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGE – APPROBATION DU RAPPORT ;](#)

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que le 17 septembre 2019, les membres de la commission locale d'évaluation des transferts de charges se sont réunis au siège de la communauté, afin d'étudier :

Les charges nouvelles transférées par les communes membres à REDON Agglomération, dans le cadre des compétences GEMAPI, mobilités au titre des transports scolaires et urbains, et voirie d'intérêt communautaire ;  
Dans le cadre de la révision libre des attributions de compensation, une redistribution partielle de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux pour le parc éolien

de la commune de Conquereuil ;  
Elle propose aux élus d'approuver le rapport de la Commission d'évaluation des transferts de charges. Le Conseil Municipal après délibération, approuvé ce rapport et pris acte de l'impact pour les communes concernées de l'impact sur le montant de l'attribution de compensation.

[DELIBERATION N°2019-89 : SIGNATURE D'UN BAIL DE LOCATION POUR LE LOGEMENT 10 BIS RUE SAINT MELAINE ;](#)

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que le logement communal, situé au 10 bis rue Saint Melaine est inoccupé. Elle propose de relouer ce bien et expose les conditions du bail de location. Le Conseil Municipal après délibération, a validé la mise en location de ce logement.

[DELIBERATION N°2019-90 : FUSION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE GUIPRY-MESSAC ET DE SAINT MALO DE PHILY ET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE « LES BRUYERES » AVIS SUR L'ARRETE PORTANT PROJET DE PERIMETRE DU NOUVEAU SYNDICAT ET APPROBATION DES STATUTS ;](#)

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que la loi NOTRe, modifiant l'article L.5214-16 I°) du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), a attribué la compétence eau potable aux communautés de communes pour le 1er janvier 2020, au plus tard.

En 2018, le législateur a laissé la possibilité aux communes de reporter le transfert des compétences eau et assainissement au 1er janvier 2026, au plus tard. Pour cela, une minorité suffisante de communes devaient délibérer pour exprimer leur souhait de report.

De plus, l'article L.5214-21 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que : « La communauté de communes dont le périmètre est identique à celui d'un syndicat de communes ou d'un syndicat mixte est substituée de plein droit à ce syndicat de communes ou à ce syndicat mixte pour la totalité des compétences qu'ils exercent. »

Le syndicat de GUIPRY-MESSAC SAINT-MALO-DE-PHILY est concerné par cette situation :

1. Il est inclus en totalité dans le périmètre de la

communauté de communes VALLONS de HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTE (VHBC) ;

2. Les communes de VHBC n'ont pas délibéré pour repousser le transfert de la compétence eau potable.

C'est pourquoi le syndicat de GUIPRY-MESSAC SAINT-MALO-DE-PHILY ne pourra se maintenir après le 31 décembre 2019. Une fusion avec le SIAEP « Les Bruyères » dont la commune est membre est proposé.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour approuver la fusion et les nouveaux statuts issus de la fusion du syndicat « Les Bruyères » avec l'ancien syndicat GUIPRY-MESSAC SAINT-MALO-DE-PHILY. Après délibération et à l'unanimité, les élus ont approuvé le nouveau périmètre du syndicat des eaux « Les Bruyères » ainsi que ses nouveaux statuts.

## DELIBERATION 2019-91 : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE ;

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2018 de l'eau potable du SIE « Les Bruyères ». Elle rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, au syndicat la réalisation d'un RPQS. Un exemplaire de ce rapport doit être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil Municipal.

Pour l'année 2018 :

- La qualité de l'eau distribuée a été très bonne : 100 % des analyses conformes. Plus de THM détectés comme sur les précédentes années ; ni pesticides. Les nitrates sont contenus ;
- Le nombre d'abonnés est en légère hausse : + 2,3 % (7,8 % sur 5 ans) ;
- La consommation moyenne liée à un abonnement sur le Syndicat est de 79 m<sup>3</sup> / an ;
- Ce qui représente une moyenne de 99 litres / habitant / jour. Cette moyenne est à comparer aux 130 litres pour la moyenne départementale et aux 170 litres pour la moyenne nationale. L'explication tient en partie au fait qu'il n'y a qu'un seul gros consommateur (Usine) sur le territoire du syndicat ;
- Pour un abonné consommant 120 m<sup>3</sup> (Chiffre servant de référence nationale), la facture toutes taxes comprises correspond à 2,99 € / m<sup>3</sup>. Rapporté à une facture plus proche de la moyenne des consommations sur le syndicat, le prix de revient monte à 3,29 €. Le coût de l'eau augmente nettement moins vite que l'inflation ;

- Le rendement des usines du syndicat (SAINT-SENOUX et MERNEL) a été très bon : 95 % ;
- Le rendement du réseau est de 83,80 %. Il a rejoint la moyenne des syndicats ruraux sur le département ;
- L'Indice Linéaire de Perte (I.L.P.), avec 0,77 m<sup>3</sup> / jour / km, est en dessous de la moyenne du département (Moins il est élevé, mieux c'est) ;
- Le taux de renouvellement des réseaux (Moyenne sur 5 ans) est égal à 0,57 % ; cela ne retranscrit pas encore les efforts accomplis. Il y a un retard dans l'actualisation de ce taux lié au temps nécessaire aux services de la SAUR pour recevoir et saisir les plans sur informatique ; et donc obtenir le linéaire. Les travaux de fin 2017 et courant 2018 (50 kms renouvelés) n'apparaîtront que dans le rapport 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité prend acte sans réserve du rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et précise qu'il est consultable en Mairie.

## DELIBERATION N°2019-92 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE POUR L'ADHESION AU CONSEIL EN ARCHITECTURE ET URBANISME (CAU35) ;

Madame le Maire rappelle que le Département d'Ille-et-Vilaine met au service des collectivités qui le souhaitent un service de Conseil en Architecture et Urbanisme pour les particuliers et les élus locaux. Elle signale que la commune adhère déjà à ce service mais que la convention actuelle arrivera à échéance le 31 décembre 2019. La nouvelle convention est proposée pour 3 ans du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022 moyennant une participation forfaitaire de 63 € par vacation correspondant à environ 25% du coût réel. Après délibération, le Conseil Municipal a validé le renouvellement de la commune à ce service proposé par le département.

## DELIBERATION N°2019-93 : COMPTE-RENDU ET INFORMATION DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT ;

Conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT, voici les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal :

- Signature des avenants n°3 et 3 bis au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un commerce et la rénovation d'un logement locatif. Ces deux

- avenants n'ont aucune incidence financière ;
- Acceptation du devis de remplacement du photocopieur de la mairie : location 49 € H.T / mois et coût copie à 0,0033 € H.T NB et 0,033 € H.T Couleur ;
- Signature du devis de Berger Levraut pour le remplacement des progiciels du service administratif : coût d'installation : 2 820 € HT – forfait annuel : 2 610 € H.T ;
- Budget assainissement : Signature du devis de l'entreprise Breizh Services Assainissement pour l'hydrocurage de notre réseau E.U. Coût : 3 000 € H.T ;
- Achat de buse de puits chez Queguiner : 76,75 € H.T ;
- Achat de fournitures pour le logement au 10 Bis rue Saint Melaine chez Brico-Dépôt : 79,95 € H.T ;
- Achat de fournitures pour le logement au 10 Bis rue Saint Melaine chez Tout le Brico : 774,05 € H.T ;

[DELIBERATION N°2019-94 : AMENAGEMENT DE VOIES DOUCES : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE TERRITOIRE ;](#)

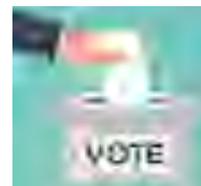
Madame le Maire expose que le projet de création de voies douces est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du contrat départemental de territoire. Le montant total du projet s'élève à 77 600,51 € H.T et pourrait bénéficier d'une subvention à hauteur de 24 616 €. Elle invite les élus à délibérer pour l'autoriser à solliciter cette aide. Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal a décidé de solliciter une subvention au titre du contrat départemental de territoire pour la réalisation des voies douces.

[DELIBERATION N°2019-95 : MARCHE 2019-02 POUR L'AMENAGEMENT DE VOIES DOUCES : AVENANT N°1 ;](#)

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n°1 reçu dans le cadre du marché de travaux 2019-02 pour l'aménagement de voies douces. Il porte sur l'installation de deux ponts cadres. Cette modification entrainera une plus-value de 876,75 € H.T. Le montant du marché passera ainsi de 69 572,25 € H.T à 70 449 € H.T.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé la signature de cet avenant.

## Comment voter ?



Être inscrit sur les listes électorales.

l'Insee inscrit automatiquement sur les listes électorales :

- les personnes qui viennent d'acquérir la majorité
- les personnes majeures qui viennent d'être naturalisées
- les personnes dont l'inscription est ordonnée par le juge.

### Qui peut être électeur ?

- Avoir le droit de vote : posséder la nationalité française et être majeur (18 ans) au plus tard la veille du scrutin.
- Jouir de ses droits civils et politiques.
- Avoir une attache avec la commune (domicile, contribuable, gérant de société). Les moins de 26 ans peuvent s'inscrire sur la liste électorale de la commune où leurs parents ont leur domicile principal, même si ils n'y résident pas (étudiants...).

### Où s'inscrire ?

À la mairie de son domicile / de sa résidence / de la commune où l'on est assujetti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public / de la commune où l'on est assujetti aux impôts locaux / de la commune où l'on a la qualité de gérant de société.

### Comment s'inscrire ?

- Par internet, sur [service-public.fr](http://service-public.fr)
- En mairie avec une pièce d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile
- Par un tiers dûment mandaté en mairie avec les pièces exigées
- Par courrier avec le formulaire Cerfa n°12669\*02 et les pièces exigées
- Pour voter en France, les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, doivent s'inscrire sur une liste électorale complémentaire aux mêmes conditions que les citoyens français.

La date limite d'inscription est le vendredi 7 février pour les municipales de mars 2020.

## Noces de diamant



A l'issue de la cérémonie, la famille a posé pour la photo devant la traction 11BL, identique à celle d'il y a 60 ans.

Le 22 avril 1959, Antoinette Leguin et Alexandre Chérel se disaient « oui » à la mairie de Goven. Dimanche 11 août, à la mairie de Lieuron, les époux Chérel ont renouvelé leur consentement, soixante ans plus tard, en présence de Céline Ropert, conseillère municipale, qui a retracé leur parcours.

Si Antoinette est née à Goven, et Alexandre à Lassy c'est huit jours après leur mariage, en guise de lune de miel, que les jeunes époux ont rejoint Lieuron, en reprenant la boucherie de Pierre Daniel. Deux ans plus tard, la famille s'agrandit avec la naissance de leur fille Martine et en 1965, c'est Guy qui voyait le jour. C'est d'ailleurs lui qui allait reprendre, en 1994, la boucherie-charcuterie achetée par Antoinette et Alexandre en 1969, à l'emplacement de l'ancienne forge de Léon et Angèle Redoublé.

Les époux Chérel ont marqué la vie de la commune : réalisation des reposoirs à la Fête-Dieu, vente de galettes saucisses aux kermesses, tournois de foot, participations aux comices agricoles ou au comité des fêtes, dont Antoinette a été la trésorière, et aussi membre du Centre communal d'action sociale (CCAS)

Dimanche, leur fille Martine a relu l'acte de mariage rédigé soixante ans auparavant. Depuis 1994, les époux Chérel vivent une paisible retraite aux Clôtures en Lieuron.

Source Ouest-France

## Noces d'or



Samedi 21 septembre, Marie-Annick et François Cheminel ont fêté leurs noces d'or. Ils ont renouvelé leurs consentements à la mairie.

L'occasion de retracer leurs parcours, qui a débuté vers l'été 1966, où les deux tourtereaux se sont rencontrés, près du bar Dugué, dans le bourg de Lieuron.

Cette rencontre entre Marie-Annick Louriais, née au village de la Besnerais, et Alfred Cheminel, originaire de Guignen, allait devenir une idylle, officialisée par leur mariage, samedi 2 août 1969.

Ils sont ensuite partis à La Roche-sur-Yon (Vendée), où Alfred travaille durant quarante ans, dans une grande entreprise d'électroménager.

Deux enfants naissent de leur union : Karine, puis Fabrice. Leurs deux enfants grandissent et s'installent en Bretagne.

Trois petits-enfants viennent enrichir le cercle familial, ce qui inspire un retour au pays (à Maure-de-Bretagne), en 2007, pour les heureux grands-parents, devenus jeunes retraités.

Source Ouest-France



# ETAT CIVIL

## NAISSANCES

21 décembre 2018	GORON Éléonore
29 décembre 2018	BROSSEAU Abigaëlle
15 mars	ROUSSE Zoé
24 juillet	NOTTRELET Aurore
27 septembre	BRUNET-LEGOFF Emma
8 octobre	ELLILI Chloé
8 octobre	ELLILI Noam



## MARIAGES

20 juillet	PREVERT Tanguy et RICHOMME Aurore
24 août	FONTAINE Anthony et BOCLAUD Véronique



## PACS

11 avril	BENOIST Adelyne et BOUGE Killian
----------	----------------------------------



## DÉCÈS

25 janvier	ROBERT Michel	70 ans	6, rue de la Croix Moison,
07 août	VALLÉE Michel	74 ans	32, rue de la Croix Bouëxic
29 août	MALLIER Robert	89 ans	30, Pimbré
27 octobre	OLIVIER Julien	31 ans	12, La Réhaudière
31 octobre	PERRET-LE BLET Joseph	67 ans	2, La Croix Harel
13 novembre	LETUL Clémentine	90 ans	9, La Barre des Féages
21 novembre	LE TEXIER Gisèle	89 ans	18, rue de la Croix Bouëxic
01 décembre	GERBEAUD Gilles	66 ans	1, rue de l'étang
11 décembre	MONVOISIN Marie	93 ans	7, Les Clôtures
12 décembre	ROLAIS Jean	84 ans	La Mouchais



# Calendrier des fêtes

## JANVIER

11/01 : Cérémonie des Voeux du Maire à 11h à la salle des fêtes

11/01 : Loto de l'école Saint Méline à la salle du Rotz de Val d'Anast

19/01 : Galette des rois du Comité des fêtes à 15h à salle de la Mairie

26/01 : Galette des rois du Foot à la salle du Patronage

## FEVRIER

02/02 : Repas des aînés à la salle des fêtes

15/02 : Théâtre "Miaou Miaou" 20h30

23/02 : Théâtre "Miaou Miaou" 14h30

## MARS

01/03 : Théâtre "Miaou Miaou" 14h30

06/03 : Théâtre "Miaou Miaou" 20h30

07/03 : Théâtre "Miaou Miaou" 20h30

14/03 : Pot au feu du Club de l'Amitié

Loto du Foot à la salle de fêtes de Piriac.

28-29/03 : Rallye du Pays de Lohéac

## MAI

31/05 : Concours de pêche et palets de la Pentecôte organisé par le comité des fêtes

## JUIN

04/06 : Repas du printemps du Club de l'Amitié

01/06 : Randonnée familiale organisée par la Bibliothèque

13/06 : Concours de Palets organisé par l'Avenir de Lieuron Football Club

20/06 : Fête de la Musique

27/06 : Kermesse de l'école

## AOÛT

02/08 : Fête de l'étang : concours de pêche, de palets et courses cyclistes

## SEPTEMBRE

19/09 : Classes 10

20/09 : Fête de la chapelle

27/09 : Balade Motos plaisirs

## NOVEMBRE

07/11 : Buffet du comité des fêtes

## DECEMBRE

03/12 : Repas de Noël du Club de l'Amitié

05/12 : Téléthon





Professors 15

Lecturer Classes 9

Staff 10

## Financer la réhabilitation des logements anciens

**O**opération  
**P**rogrammée  
**d'**A  
**m**élioration  
**de l'**Habitat

avec un volet **R**enouvellement **U**rbain sur le cœur urbain de Redon

**REDON**  
Agglomération  
AOC Bretagne Sud  
2016-2021

**AIDES FINANCIÈRES et ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ GRATUIT pour votre projet de travaux**

**ADAPTATION DU LOGEMENT**  
**ÉCONOMIES D'ÉNERGIE**  
**RÉHABILITATION**

**CONTACTEZ-NOUS au 02 99 72 16 06**

**MAISON DE L'HABITAT**  
66 rue des Douves - 35600 REDON  
Horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30

**CITÉMÉTRIE**  
Présence le mercredi après-midi à la Maison de l'Habitat de 14h à 17h

### L'OPÉRATION PROGRAMMÉE d'AMÉLIORATION de l'HABITAT (OPAH),

des **AIDES FINANCIÈRES** pour la **RÉHABILITATION DES LOGEMENTS** sur le territoire communautaire

L'OPAH, mise en place par Redon Agglomération dans le cadre de son **Programme Local de l'Habitat (PLH)** pour une durée de cinq années (2016-2021), permet aux **propriétaires occupants, bailleurs et syndicats de copropriétés** de bénéficier d'**aides financières** pour leurs projets de travaux.

Le bureau d'études **CITÉMÉTRIE**, mandaté par Redon Agglomération, vous épaulé et vous accompagne **gratuitement** depuis le diagnostic, en passant par le plan de financement jusqu'au dépôt du dossier auprès du service instructeur de l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

Attention, les travaux ne doivent pas être commencés avant toute demande.

Contactez la **Maison de l'Habitat** cela ne vous coûte rien! Que vous soyez éligibles ou non aux subventions proposées, d'autres informations peuvent vous être bénéfiques et vous éclairer pour votre démarche de travaux. Il ne faut pas hésiter!

-> La **MAISON de l'HABITAT** - 66 rue des Douves - 35 600 REDON  
Tél. : 02 99 72 16 06 - E-mail : dev.urbain@redon-agglomeration.bzh  
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, de 13h30 à 17h30

**REDON**  
Agglomération  
AOC Bretagne Sud

# Maison de l'Habitat

Conseil complet et gratuit pour votre habitat

- Propriétaires bailleurs
- Propriétaires occupants
- Locataires
- Futurs propriétaires
- Syndicats de copropriété

**TROIS SERVICES UN GUICHET UNIQUE**

- Le Service Habitat de REDON Agglomération
- L'Espace Info Energie - IE
- L'Agence Départementale d'Information sur le Logement - ADIL

**Maison de l'Habitat**  
66 rue des Douves - 35600 REDON  
Tél. : 02 99 72 16 06  
E-mail : dev.urbain@redon-agglomeration.bzh

### 3 partenaires pour répondre à vos questions :

**Service Habitat de REDON Agglomération**  
Mission : accompagner les propriétaires occupants, bailleurs et locataires dans leurs démarches de travaux de réhabilitation de leur logement.

**Espace Info Energie - IE**  
Mission : accompagner les propriétaires occupants, bailleurs et locataires dans leurs démarches de travaux de réhabilitation de leur logement.

**Agence Départementale d'Information sur le Logement - ADIL**  
Mission : accompagner les propriétaires occupants, bailleurs et locataires dans leurs démarches de travaux de réhabilitation de leur logement.

**Maison de l'Habitat**  
66 rue des Douves - 35600 REDON  
Tél. : 02 99 72 16 06  
E-mail : dev.urbain@redon-agglomeration.bzh

**LE CENTRE LOCAL D'INFORMATION  
ET DE COORDINATION (CLIC)  
POUR LES PERSONNES ÂGÉES, LES PERSONNES  
HANDICAPÉES ET LEURS PROCHES**

Fragilisé par l'avancée en âge, la maladie et/ou le handicap, il n'est pas toujours aisé de savoir comment s'orienter dans un parcours d'accompagnement : par quoi commencer ? Ai-je droit à des aides ? Auprès de qui ? Chaque personne a un parcours singulier, des problématiques et des souhaits différents. Il n'existe pas de solution unique mais les réponses doivent être adaptées à chacun dans le respect de ses choix. L'équipe du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) REDON Agglomération est au service des personnes de 60 ans et plus et des personnes en situation de handicap, ainsi que leurs proches pour les accompagner à chaque étape de ce parcours.

**SES MISSIONS :**

- Informer et conseiller sur le maintien à domicile (aide et soins à domicile, portage de repas, téléassistance, adaptation du logement...), les structures d'accueil pour personnes âgées (accueil de jour, accueil temporaire, maisons de retraite...), l'accès aux droits (aides financières auprès des caisses de retraite, de l'APA...);
- Evaluer les besoins et accompagner la mise en oeuvre de réponses adaptées;
- Organiser un suivi quand la situation le nécessite;

**Accompagnement des personnes en situation de handicap**

En partenariat avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Ille-et-Vilaine (ex-COTOREP), le CLIC propose un accueil de proximité des personnes en situation de handicap. Toute personne (enfant ou adulte) cherchant des informations ou souhaitant être accompagnée dans ses démarches peut faire appel au CLIC pour des demandes d'Allocation financière, d'orientation professionnelle, de carte prioritaire, l'orientation vers des organismes et/ou des structures, le parcours de scolarité ...

**Retraités : préservez votre santé !**

Le CLIC coordonne la mise en place d'un programme d'actions de promotion de la santé à l'attention des retraités intitulé « A la retraite : cultivons notre bien-être ! ». Il propose différentes actions d'information et de prévention pour rester en forme (prévention des chutes, stimulation de la mémoire, adaptation de son logement, la sécurité routière ...). Les personnes intéressées peuvent nous contacter pour connaître la programmation sur le territoire de REDON Agglomération.

**Le CLIC est un service gratuit pour les habitants.**

**N'hésitez pas à nous contacter :**

Accueil téléphonique lundi au vendredi de 9H/12H au 02 99 71 12 13  
Accueil sans rendez-vous lundi au vendredi de 9H/12H  
au 3 rue Charles Sillard à Redon  
A la permanence sur rendez-vous de Pipriac le mercredi matin  
mail: clic@redon-agglomeration.bzh

**À LA RETRAITE :  
CULTIVONS NOTRE BIEN-ÊTRE !**



**L'ADMR de PIPRIAC**

**ADMINISTRATIVES : NUMÉRIQUES**

L'aide qui pouvait être apportée à domicile, par le passé, par différents organismes (banques, services des Impôts), existe de moins en moins et certaines personnes isolées et/ou en perte d'autonomie, ne peuvent pas se déplacer. Par ailleurs, de plus en plus de démarches administratives sont à faire en ligne, ce qui nécessite du matériel informatique, une connexion internet...

**Vous rencontrez des difficultés pour vos démarches administratives ? De plus, certaines de ces démarches doivent se faire sur internet... L'ADMR de PIPRIAC peut désormais vous aider.**

Ce service entièrement gratuit est proposé au domicile des demandeurs qui ne peuvent pas se déplacer et a été créé en partenariat avec la Maison des Services au Public de PIPRIAC (future Maison France Services) et le soutien financier de la conférence des financeurs d'Ille et Vilaine.





# COMMUNIQUÉ

## Déroulement du programme de rénovation et d'amélioration du fonctionnement des déchèteries

Décembre 2019 – Fin Avril 2020

Avec une augmentation de 59 % des tonnages de déchets apportés en 10 ans, nos déchèteries sont des lieux de plus en plus fréquentés. Elles sont devenues inadéquates au fil du temps. Pour répondre aux normes réglementaires, Un important programme de rénovation et d'amélioration de leur fonctionnement a donc été décidé par les élus. Ce programme se traduit par différents travaux sur les 7 déchèteries : Guichen, Val D'anast, Guipry-Messac, Grand Fougeray, Bain-de-Bretagne, Pipriac, Sixt-sur-Aff et sur la plateforme d'apport de végétaux du Petit Fougeray.

### UNE MISE AU NORME NÉCESSAIRE

C'est une obligation légale : les mises aux normes concernent la sécurité et les aspects environnementaux. Elles se concrétiseront par différents travaux selon les déchèteries. Par exemple, la mise en place de garde-corps devant les bennes de chaque déchèterie permettra de prévenir les risques de chute des personnes. Dans les déchèteries

de Guichen et de Grand Fougeray, les travaux engagés au niveau des bâtiments de stockage des déchets dangereux satisferont les normes en vigueur. Côté environnemental, la gestion des ruissellements vers les milieux naturels sera améliorée.

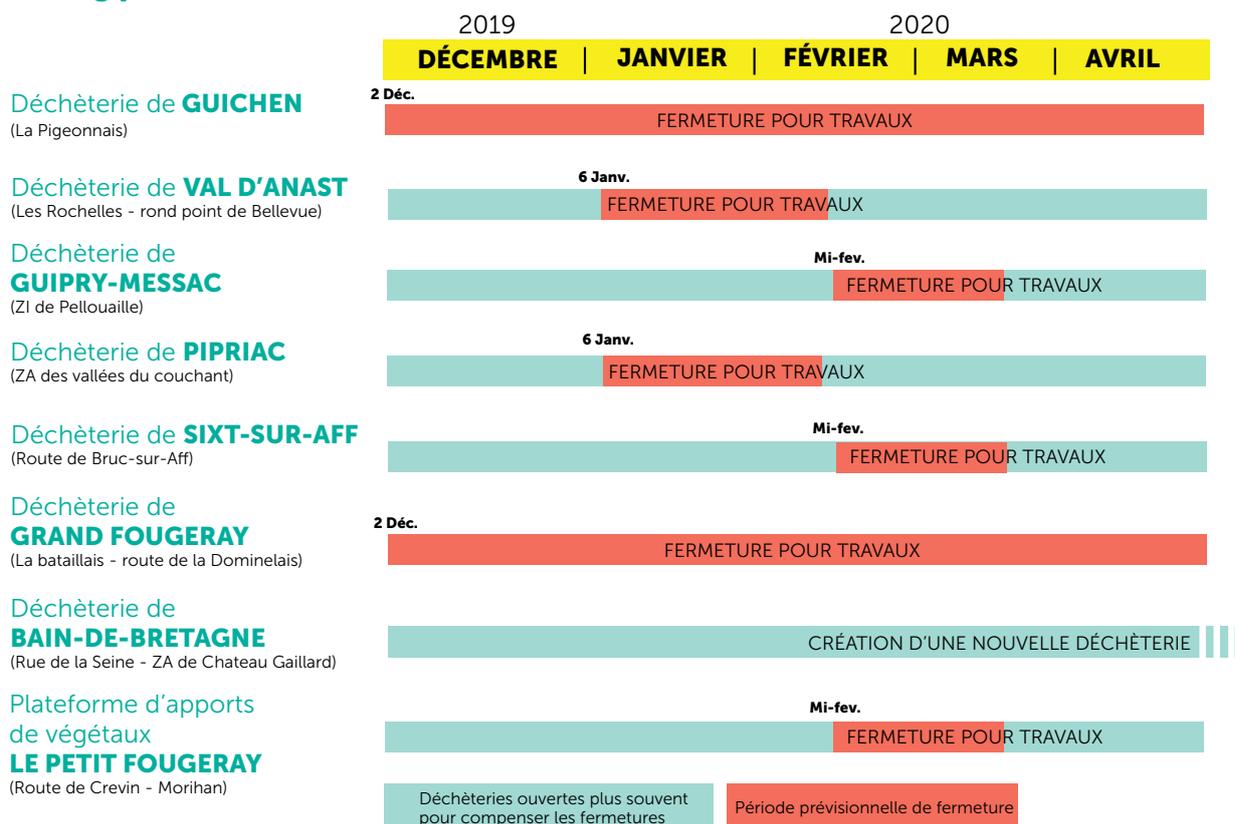
### FLUIDITÉ DE SERVICE ET SÉCURITÉ DES USAGERS

Pour remplir ces objectifs, ce sont les réorganisations des espaces qui sont à l'ordre du jour. Les travaux les plus conséquents concerneront le réaménagement des entrées de chaque déchèterie avec la mise en place d'un nouveau dispositif d'accès. Concrètement, cela se traduira par des barrières placées à l'entrée des sites qui se lèveront automatiquement à la lecture d'un badge nominatif. Vous pourrez demander votre badge en remplissant un formulaire en ligne. La campagne de distribution débutera au cours du premier trimestre 2020. Les barrières resteront levées pendant la phase d'attribution.

Les intérêts d'une telle organisation sont multiples. En plus de la garantie d'une meilleure fluidité du trafic et des sites plus sécurisés, ce dispositif, déjà mis en place et éprouvé dans de nombreuses déchèteries françaises, permettra d'en limiter l'usage aux seuls habitants du Smictom et d'identifier systématiquement les professionnels.

Ces réaménagements favoriseront également les échanges et les conseils avec le personnel, une circulation plus fluide et amélioreront ainsi les performances de tri et de recyclage des déchets apportés.

### Planning prévisionnel des travaux en déchèteries



Déroulement prévisionnel du programme de rénovation et de modernisation des déchèteries

## LE DISPOSITIF DE GESTION INFORMATISÉE DES ACCÈS

Les élus du Smictom des Pays de Vilaine ont décidé d'équiper les déchèteries d'un dispositif informatisé de gestion des accès. Les 8 sites sont concernés : Guichen, Guipry-Messac, Val d'Anast, Bain de Bretagne, Grand Fougeray, Pipriac et Sixt sur Aff et la plate-forme d'apport de végétaux (située au Petit-Fougeray). Ce dispositif est composé d'une barrière à levée automatique placée à l'entrée de la déchèterie à laquelle est associé un lecteur de carte pouvant identifier chaque usager.

### FLUIDITÉ DE SERVICE, SÉCURITÉ DES USAGERS ET DES AGENTS D'ACCUEIL, OPTIMISATION DE LA FRÉQUENTATION

Les intérêts d'un tel dispositif sont multiples. Avec en plus la garantie de sites davantage sécurisés, ce système, déjà mis en place et éprouvé dans de nombreuses déchèteries françaises, permettra d'en limiter l'usage aux seuls habitants du Smictom.

En outre, ces réaménagements rendront la circulation plus fluide dans l'enceinte de la déchèterie, favoriseront les échanges et les conseils avec le personnel, et amélioreront ainsi les performances de tri et de recyclage des déchets apportés.



### MISE EN PLACE DE LA GESTION INFORMATISÉE DES ACCÈS

Suite à l'installation des équipements en entrée et sortie des déchèteries, les cartes d'accès seront remises aux usagers. Chaque foyer du Smictom des Pays de Vilaine pourra obtenir, gratuitement et sur demande, sa carte électronique et nominative donnant accès à l'ensemble des déchèteries du Syndicat. Pour cela, des permanences de distribution seront organisées sur le territoire. Ensuite, les usagers devront présenter leur carte à puce électronique devant le lecteur de la borne placée à l'entrée de la déchèterie. La mise en service

prévisionnelle est envisagée courant septembre 2020. Si toutes les conditions d'autorisation d'accès sont réunies, la barrière se lèvera pour permettre le dépôt des déchets dans l'enceinte de la déchèterie. Une fois les déchets déposés, les usagers pourront se présenter devant la barrière de sortie qui se lèvera automatiquement.



### FACTURATION DU SERVICE : PAS DE MODIFICATION PRÉVUE

#### Pour les ménages

À l'issue des travaux, la facturation du service déchèteries aux ménages du territoire ne changera pas. Le coût du service, qui représente 35 % des charges du Syndicat et restera intégré dans la part fixe de la redevance.

#### Pour les professionnels

Les professionnels sont facturés de leurs apports selon le type et la quantité de matériaux apportés. En identifiant systématiquement et plus facilement les professionnels, cette modernisation de l'accès en déchèterie, permettra d'assurer une facturation de leurs dépôts de façon plus précise.

### CALENDRIER PRÉVISIONNEL

#### DE DÉCEMBRE 2019 À AVRIL 2020

**Travaux** dans les déchèteries avec installation des barrières et des lecteurs de carte électroniques au niveau des entrées de chaque déchèterie.

#### DE FÉVRIER À JUIN 2020

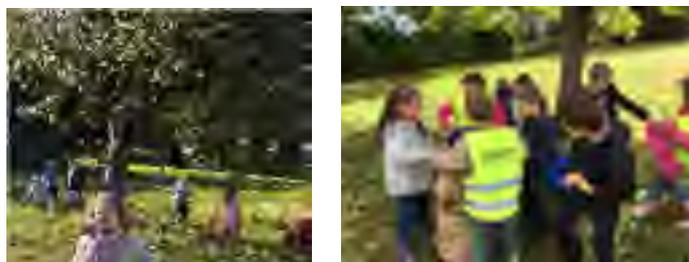
**Distribution des cartes** : demande de l'usager par formulaire et remise de la carte nominative lors de permanences organisées sur le territoire.

#### À PARTIR DE SEPT. 2020

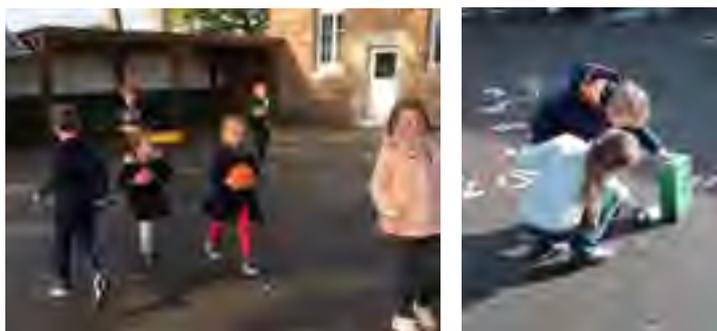
**Barrières abaissées** : mise en service du dispositif. La carte sera indispensable pour accéder aux déchèteries.



## L'ÉCOLE ST MELAINE



Mardi 15 octobre, les élèves de la maternelle jusqu'au CE2 sont allés ramasser des pommes. Les parents étaient allés dans le verger quelques jours avant. Ils avaient fait tomber les pommes avec une gaulle. Il y avait plusieurs variétés de pommes. Il faut mélanger ces pommes pour réussir un bon jus ! Ensuite, les parents ont pressé les pommes. Les élèves ont dessiné les étiquettes qui seront collées sur les bouteilles ! La vente de ce jus de pomme permettra de financer des sorties pédagogiques au profit des enfants.



Tous les élèves de l'école se sont réunis le 18 octobre pour partager un moment convivial autour de deux jeux : Méli-Mélo et les déménageurs. Ces jeux étaient proposés par l'UGSEL (association de sport de l'enseignement catholique).





Les activités portaient sur les fruits et les légumes de l'automne. A la fin d'un jeu, nous avons fait du land art avec des fruits et des légumes en s'inspirant d'un peintre italien : Archimboldo.



En amont, les enfants de maternelle ont eu l'occasion d'investir le riche domaine des fruits et légumes : découvrir, goûter et sentir des variétés de pommes. La diversité des légumes d'automne a permis de nombreuses activités de

découvertes, dont la réalisation d'une compote et d'un potage, moment très apprécié des enfants.

En novembre et décembre, les élèves du primaire iront à la piscine et au cinéma à Maure de Bretagne voir un film de Chaplin. Les élèves participeront également au téléthon en fabriquant un objet. Enfin, Noël sera l'occasion de partager un temps de célébration avec les élèves de l'école de Bruc sur Aff, les parents et les grands parents et de vivre un moment festif autour du traditionnel arbre de Noël.

## LES ASSOCIATIONS DE L'ÉCOLE ST MELAINE

### L'APEL

#### KERMESSE :

L'année scolaire s'est terminée comme tous les ans par la kermesse le dimanche 29 juin 2019.

Deux chars ont défilé accompagnés de la fanfare de Guipry-Messac sur le thème : « Les cowboys et les indiens », dans les rues de Lieuron et sur le terrain des 7 douleurs où l'après-midi était animée :

- De nombreux stands pour petits et grands
- La bonne humeur de Peter avec ses animations
- Et le tirage des différents lots de la tombola.





La soirée s'est terminée autour d'un cochon grillé placé sous le signe de la convivialité.



Un grand merci aux papy et mamy grilloux :  
Rose-Line et Bernard PREVERT, Marie-Angèle et Edouard SIMON, Guylaine et Pierrick LOURIAIS et Marie-Madeleine LOURIAIS.



### L'ASSEMBLEE GENERALE :

Le 19 septembre a eu lieu l'assemblée générale suivie quelques jours plus tard de l'élection du bureau APEL

Composition du bureau APEL :

Co-présidents : Nathalie Bariou et Olivier Hervy.

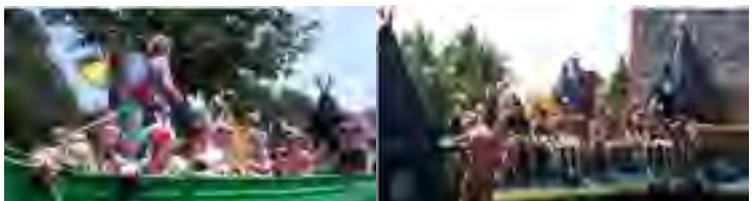
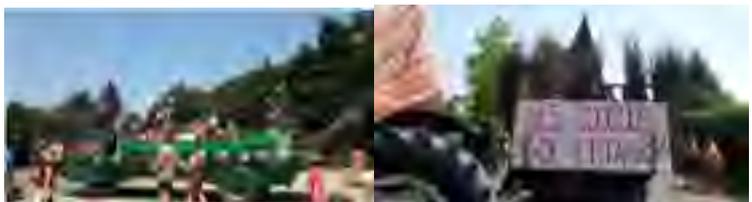
Trésorière : Isabelle David.

Trésorière adjointe : Sabrina Gassert.

Secrétaire : Cécile Dumas.

Secrétaire adjointe : Myriam Guillaume.

Membres : Marie Bauthamy, Alexandra Cottais, Marie-Véronique Langlais, Cédric Louriais, Blandine Prévert, Elodie Riaud, Aurélie Rocher, Alba Tovar.



C'est grâce à toute l'équipe que des nouveaux projets voient le jour. Merci à tous pour votre présence et votre engagement.



### BIJOU et JUS DE POMME :

Courant octobre, une nouvelle vente de gâteaux BIJOU a été proposée aux familles. Une prochaine vente pour les gourmands aura lieu en mars prochain.

Nous avons également renouvelé la vente de jus de pomme. Notre cuvée 2019 est toujours disponible ! Vous pouvez dès à présent commander les bouteilles au prix de 2,50€ auprès de Cédric (06 27 62 00 44).

Nous remercions les parents d'avoir répondu positivement à ces actions.





TELETHON :

Comme chaque année, l'école de LIEURON a participé au Téléthon. Moment de solidarité et de générosité.



Les enfants, avec l'aide des enseignants ont fabriqués des décorations qu'ils ont mis eux même en vente le samedi 7 décembre 2019.

LOTO :

Le loto, animé par Paulette, aura lieu le samedi 11 janvier 2020 à l'espace culturel du Rotz à Maure de Bretagne. Venez nombreux, de très beaux lots vous attendent...



L'APEL remercie la Mairie, les enseignants, les bénévoles (Membres du bureau, parents, grands parents...) qui se sont investis au cours des manifestations. Sans eux les projets pour l'école ne pourraient pas être réalisés.



L'OGEC

gère les ressources provenant :

- des contributions familiales
- du forfait communal

gère les dépenses liées

- au personnel
- à l'entretien des locaux
- au renouvellement du matériel pédagogique...

L'ASSEMBLEE GENERALE :

Les membres de l'OGEC se sont réunis le 15 octobre. Cette réunion a été l'occasion de faire le bilan financier de l'école, qui reste positif, et d'évoquer les projets pour cette année scolaire.

Composition du bureau OGEC :

- Président : Cédric Louriais
- Trésorière : Isabelle David
- Trésorière adjointe : Sabrina Gassert
- Secrétaire : Cécile Dumas
- Secrétaire adjointe : Myriam Guillaume
- Membres : Stéphane Langlais, Elodie Riaud, Olivier Hervy, Nathalie Bariou



TRAVAUX :

Les travaux réalisés courant 2019 :

- Clôture
- Parterre de fleurs
- Aménagement du grenier

Pour cette année 2019-2020 nous continuons l'aménagement du futur grenier, pièce de stockage servant aux différentes manifestations.

Cela va permettre de libérer une classe pour les ateliers pédagogiques.

Mais pour diminuer le coût global des travaux engagés cette année, nous faisons appel à un maximum de bénévoles pour le grenier.

Pour réaliser tous ces projets, nous avons besoin de vous, vos bras, vos outils et votre bonne humeur.

Les premières journées travaux ont déjà eu lieu le 19 octobre et les 9 et 30 novembre



Les associations sont très heureuses de la prise de direction de Sylvie GOUESNARD, en poste au sein de l'école sur LIEURON depuis 19 ans, ainsi que de la nouvelle équipe pédagogique : Fanny NOTARD et Anne-Françoise PABOEUF. Elles remercient également la Mairie.

PAGE FACEBOOK :



Nous avons ouvert une page Facebook Il y a deux ans déjà pour vous aider à suivre les manifestations et la vie de l'école. Faites vivre cette page ;- ) Commentez, partagez, aimez, questionnez... Cette page est faite pour vous !!!



Les bureaux APEL et OGEC vous souhaitent de très joyeuses fêtes de fin d'année, ainsi qu'une très belle année 2020 !



L'OGEC est content d'accueillir Gaëlle BRICHON en tant qu'ATSEM venue rejoindre Romaine CALOT.

## LE COMITE DES FETES

Votre enfant est né en 2017 ?  
Ou vous venez d'emménager à Lieuron ?



Venez visiter l'école et rencontrer l'équipe pédagogique lors de la soirée découverte du vendredi 10 janvier, de 17h à 18h30.



Vous pouvez déposer ce coupon, dans la boîte aux lettres de l'école (5 rue Fontaine) ou envoyer un mail à : [ecole-privee.lieuron@orange.fr](mailto:ecole-privee.lieuron@orange.fr)

Vous pouvez aussi téléphoner au 02.99.34.08.18 en dehors des heures de classe ou laisser un message sur le répondeur.

La directrice se fera un plaisir de vous recontacter.

## DEMANDE DE RENSEIGNEMENT

Mr ou Mme \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Prénom et date de naissance du (ou des) enfant(s) :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

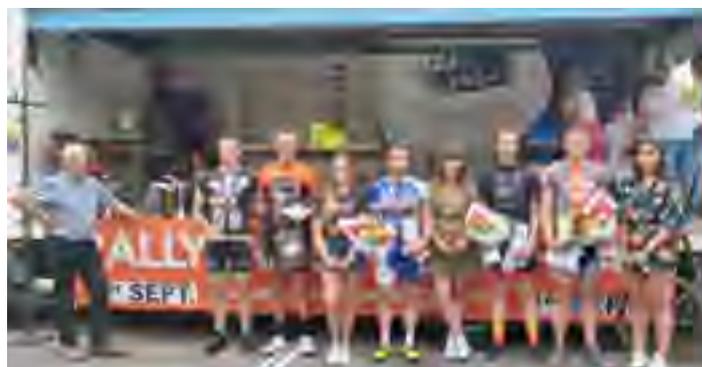
La fête de l'étang, a connu un succès considérable. D'abord avec le concours de pêche, qui a réuni 85 pêcheurs, le dimanche matin :



1er : Martinez Fabrice 1kg 665  
2eme : Guillemain Nathan 1kg 195  
3eme : Bodiguel Benoist 1kg 175  
Moins de 13 ans : Alisc Gowen 1kg 055  
Féminime : Martinez Yolande 0kg 680

Les courses cyclistes auxquelles de nombreux coureurs aiment venir participer chaque année :

Ils étaient 88 à prendre le départ de la première course en début d'après-midi. La seconde revêtait un caractère particulier, car il s'agissait aussi de la manche finale du challenge Critos tour 35, réservé aux deuxième et troisième catégories, et aux juniors.



Les cinquante coureurs ont animé l'épreuve grâce aux nombreuses primes distribuées au fil des tours. Légèrement détaché dans le dernier tour, Scott Chauvin, du Vélo club (VC) d'Avranches, a franchi la ligne d'arrivée en vain-

queur, sous les applaudissements d'un public nombreux. Alexis Robert, du Vélo club du pays de Loudéac (VCP), faisait partie de la bonne échappée, et a finalement remporté le trophée JPL du Critos Tour, à l'issue de cette huitième et dernière manche du challenge.

Durant les épreuves cyclistes, de leur côté, 45 équipes ont disputé, le concours de palets, derrière la mairie, à deux pas de la ligne d'arrivée.

4/12 Dallérac Gagnant contre Olivon

3/12 André - Duval Gagnant contre Greg -Thomas

2/12 Monvoisin - Louriais Gagnant contre Jolivet - Jouadé

La communale remportée par Monvoisin - Louriais contre Malec - Balard.

Source Ouest-France

### Assemblée générale du 25 novembre



Président : M MOISON Daniel

Vice Présidente : Mme RIAUD Géraldine

Secrétaire : M PREVERT Bernard

Secrétaire Adjoint : M BALARD Olivier

Trésorier : M VETIER Fabrice

Trésorière Adjointe : Melle BARIOU Charlotte

Membres : Mme BARIOU Nathalie - Mme DANION

Aurélié - M DANION Kévin - M GRIMAUD Cyril

- M HAMON Marcel -

Le comité des fêtes remercie la municipalité, les commerçants et tous les bénévoles qui nous apportent leur soutien lors de nos manifestations

**Le bureau vous donne rendez vous l'année prochaine et vous souhaite de bonne fêtes de fin année**

## GYM"DETENTE-SOUPLESSE"

Les cours ont repris le mardi 10 septembre 2019, deux séances découvertes ont eu lieu début septembre.

Les cours sont animés par Aline. Des toniques et axés autour du cardio. En complément, des exercices de détente et de respiration viennent ponctuer les cours.

Horaires des cours : le mardi soir 20h/21h



Pour plus d'informations, merci de me contacter au 06 73 64 80 33

La présidente Céline Ropert

## AVENIR DE LIEURON SECTION FOOTBALL

### Historique !!!!

C'était un objectif depuis quelque temps, pour la première fois le club a réussi à créer une troisième équipe sénior. C'était important pour la progression du club, qui compte maintenant 110 licenciés.

L'équipe est dirigée par Michel Hamon et l'objectif est de s'amuser un maximum et surtout pérenniser cette équipe.

Pour l'équipe A qui est désormais habitué à la division 1, l'objectif sera de finir dans le top 3, l'équipe est soudée et fera en sorte d'accomplir cette tâche.

Quant à l'équipe B c'est le maintien que l'on souhaite assurer le plus vite possible et pourquoi pas essayer d'arriver dans le top 5 !



Equipe C avec leur coach (à droite sur la photo)

Pour les jeunes, les compétitions ont également repris et ce n'est pas moins de 6 équipes (de u7 à u17) qui sont dirigées par différents parents et/ou licenciés du club. Ces personnes font leur maximum pour faire assimiler les règles et le respect du football entre tous.



Equipe U15

En cette fin d'année je tiens à remercier toutes les personnes qui nous apportent leur aide lors de nos manifestations ainsi que dans le quotidien du club.

N'hésitez pas à nous suivre sur les réseaux sociaux !

 Facebook : Avenir de Lieuron – Football Club

 Instagram : av\_lieuron

## LA BIBLIOTHÈQUE

Tout d'abord je voudrais remercier Madame le Maire et la municipalité qui ont décidé la construction d'une bibliothèque avec une salle multifonctions . C'est vrai nous sommes un peu à l'étroit dans la bibliothèque !! . Je souhaite qu'à l'avenir les habitants profitent de ce futur lieu de culture spacieux et lumineux et viennent nombreux fréquenter la bibliothèque.

Depuis septembre les activités de la bibliothèque ont repris .Vous pouvez également venir emprunter des livres aux heures d'ouverture :

- mercredi de 16h30 / 17h30
- samedi de 11h00 / 12h00
- dimanche de 10h30 / 12h00

Les 3 ateliers ont fait leur rentrée !

### Atelier mémoire



15 personnes suivent avec plaisir les séances pour booster leur mémoire.

Nous nous retrouvons tous les 15 jours, le vendredi, salle de la mairie de 10H à 12H

De manière ludique et conviviale nous stimulons notre mémoire visuelle, associative, auditive...

Venez assister à une séance pour découvrir et peut être vous inscrire à cette activité...

### Atelier pastel

Nous avons repris nos crayons pastel ; nous nous retrouvons le 4ème jeudi du mois de 14H à 16H30, salle de la mairie. Eliane et Jean Gérard nous prodiguent leurs conseils.

Si vous voulez passer un moment agréable, n'hésitez pas à nous rejoindre.

### Atelier tricot



11 tricoteuses chevronnées ou débutantes viennent exercer leur talent tous les lundis de 14H à 16H00 à la salle de la

mairie. Edith est attentive à chacune et partage avec enthousiasme son savoir faire.

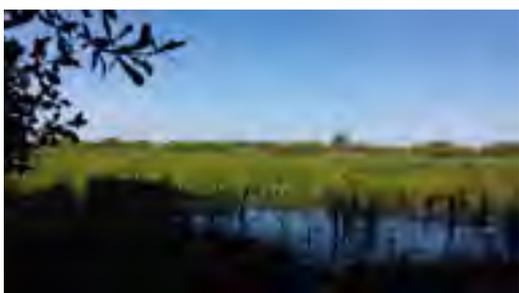
Passer un bon moment de détente tout en réalisant de belles choses c'est le lundi . Alors venez voir..

L'assemblée générale s'est déroulée le 18 octobre 2019  
Nous avons fait le bilan des activités de l'année passée .Celles ci se sont bien déroulées.

L'après midi jeux des jeunes a été un succès, malgré les participants pas très nombreux . Nous avons passé un excellent moment de détente.

La soirée voyage en Bolivie de nos amis Alain et Marie Thérèse est toujours très appréciée. Ils nous font part avec bonheur de leur aventure. Merci à eux et aux participants.

La randonnée dans les marais de Gannel del :



Nous avons savouré ce bon moment : le paysage des marais, le bord de la Vilaine , les oiseaux des marais : une famille cygne, des hérons, canards...

A ce jour 102 familles sont inscrites à la bibliothèque.  
Au cours de l'année 5 nouvelles familles se sont inscrites soit 18 lecteurs.Prenez plaisir et évadez-vous dans la lecture...

Pour l'année 2019-2020 nous vous proposons les activités suivantes :

- Après midi jeux le vendredi 27 décembre salle de la mairie.
- Une soirée découverte du voyage en Birmanie d'Alain et Marie Thérèse le vendredi 10 janvier à la cantine.
- Randonnée lundi de la Pentecôte

Nous venons d'échanger les livres de la bibliothèque départementale pour les jeunes. Plus de 2500 livres sont à votre disposition . Alors tous à la lecture.

L'année 2019 s'achève l'équipe de la bibliothèque vous souhaite une très bonne année 2020.

Georgette



## LE CLUB DE L'AMITIÉ

Le Club de l'amitié se réunit deux fois par mois (le jeudi à la salle polyvalente) les semaines paires.

La fête de l'amitié des aînés ruraux, a eu lieu à l'hippodrome de Maure de Bretagne le 12 juin. Nous avons participé à l'organisation de cette journée qui a rassemblé 2 500 personnes environ, malgré le mauvais temps.

Grâce à la Fédération, un groupe de personnes a eu la possibilité de partir une semaine à Saint Germain, au Mont d'Or dans le Rhône.



Le 28 novembre c'est déroulée, une journée pas comme les autres, organisée par les Transports Roger.

Notre repas de fin d'année du 5 décembre est l'occasion de renouveler les cotisations pour 2020 (participation au repas 22€ - cotisation annuelle 19€).

Les nouveaux retraités sont les bien venus.

Notre doyen Monsieur MALLIER Robert nous a malheureusement quitté le 30 août dernier.

### A vos agendas 2020 :

16 janvier : Galette des rois et Assemblée Générale

12 mars : Pot au feu

4 juin : Repas de printemps

3 décembre : Repas de fin d'année.

Bonnes fêtes de fin d'année à vous tous.

La présidente, Françoise MENAGER

## LES GAIS L(IE)URONS

Les 7 et 8 Septembre , la troupe de Théâtre est allée se ressourcer aux Roches du Diable ,lieu de mythes et de légendes dans le Finistère.



Le 27 Septembre ,avait lieu la première répétition. Depuis, la troupe répète deux fois par semaine (le lundi et vendredi soir) pour vous présenter aux mois de Février et Mars une comédie en 3 actes intitulée : « Miaou-Miaou »

En voici le résumé :

La maison de retraite pour pépé Louis « c'est non » ! Odile son aide à domicile ,invente un subterfuge pour lui permettre de rester chez lui et tout cela dans le dos de son fils unique.

Seulement ,il ne pouvait pas prévoir que la belle fille débarquerait dans la maison,dans l'intention d'y louer des chambres d 'hôtes ! Le pauvre pépé devra se cacher dans différents endroits de sa chambre pour ne pas être vu .Il verra ainsi débarqué sa « cancanne » de voisine,une mama martiniquaise ,un moine....

Pépé arrivera-t-il à retrouver la paix chez lui ?

Les représentations auront lieu :

Samedi 15 Février 20h30 ;Dimanche 23 Février 14h30 ;Samedi 29 Février 20h30

Dimanche 1 Mars 14h30 ;Vendredi 6 Mars 20h30 ;Samedi 7 Mars 20h30 .

Différents projets sont prévus pour la saison prochaine :

- pose d'un carrelage dans la salle
- isolation des toilettes

A bientôt

Les Gais L(ie)urons

## MOTOS PLAISIRS 35

La balade motos et le repas qui a suivi ont été une belle réussite. Grâce aux motards présents et à toutes les personnes venues au diner, nous avons pu remettre la somme de 800 € à l'association des "Marsouins". Un grand merci à tous et à l'année prochaine !



Motos Plaisirs 35 et les Marsouins

Macé Christophe

## TÉLÉTHON 2019

Cette année encore Lieuron s'est mobilisé pour le Téléthon : Les élèves de l'école Saint Méline ont contribué par la fabrication et vente d'objets divers.

Les courageux randonneurs ont bravé la pluie :



12 équipes se sont affrontées au concours de Belote :



Grâce à nos grilladins et toute la brigade de bénévoles 200 repas ont pu être servis.



Sur la piste, les danseurs ont poursuivi les festivités tard dans la nuit :



Merci à tous les bénévoles et participants qui ont montré leur grande générosité. Grâce à vous tous, nous avons pu collecter 2 217€.



## ARBRE & LUEUR

Ses principaux objectifs sont :

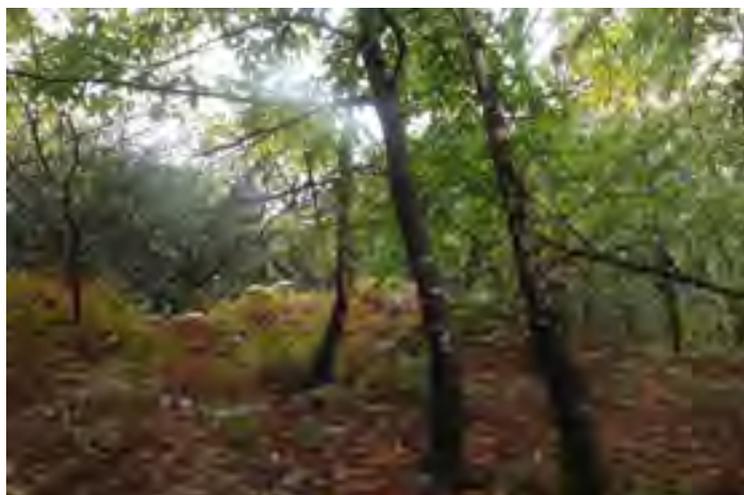
Permettre aux personnes en difficultés et/ou atteintes de handicap, maladie rare et/ou génétique, maladie auto-immune de découvrir des lieux empreints d'histoire et de nature.

Nous envisageons de mener des actions solidaires dans des lieux publics et associatifs près des personnes curieuses et ouvertes aux techniques de mieux-être. Les Ateliers sont ouverts à tout public.



Plusieurs ateliers ont été mis en place durant l'année 2019 : TaoVillage à Lieuron, Soins de bien-être avec les chevaux à St Just, à Guipry, Sortie nature à Guérande, massages du visage et des mains.

Nous avons innové dans d'autres types d'ateliers comme la relaxation grâce aux bols tibétains, la fabrication de boissons végétales.



Nous avons également participé à quelques salons de

bien-être ou forum (Campel, La Gacilly, Pipriac, Sixt/sur-aff, Chartres de Bretagne, Redon,...)

### Activités proposées :

L'Association Arbre & Lueur propose des initiations, des ateliers, des conférences, en lien avec l'énergie, la nature et l'accompagnement. Ceci pour tout public, plus particulièrement pour les personnes qui ont des difficultés physiques, morales,...



Vous êtes intéressés par :

-Toucher : Réflexologie plantaire, faciale, massages bien-être, relaxation aux bols tibétains,...

-Nature : Balade, découverte de lieux, mandalas végétaux, compositions florales, Fleurs de Bach, apprendre à confectionner ses macérats et huiles de massage, confections des laits végétaux,...

-Découverte de soi : Ateliers (réflexions, échanges, résonances à partir de lectures, contes...) et conférences, Écriture, TaoVillage, Groupes de parole- mieux communiquer- relaxologie, Astrologie,...

-Arts : Peinture, mosaïque, confection d'une œuvre à partir d'un travail sur ses émotions... (accompagnement d'un praticien en relation d'aide ou art-thérapeute)

-Animaux : Chevaux (contact avec le cheval, le brosser, être en lien sans le monter), Anes/roulotte.



### Lieu :

Les ateliers ont lieu à Lieuron, pour les ateliers en salle, pour les ateliers à l'extérieur, ils peuvent avoir lieu à Lieuron, St Just, St Malo de Phily, et bien d'autres,...

Pour les personnes intéressées par des entretiens individuels, l'intervenant toujours reconnu et déclaré dans son activité a un lieu d'accueil, il peut également intervenir à domicile, je pense aux soins énergétiques, aux soins en fleurs de Bach, réflexologie plantaire...

(L'association ne gère pas les entretiens individuels, elle est là éventuellement pour mettre en relation).

### Les tarifs

des ateliers (remis à l'association) par personne sont en fonction de la participation versée à l'intervenant. Ils varient de 15 à 30 euros/personne pour 2/3 heures d'activité. Une cotisation annuelle familiale de 5€ est demandée à la participation du premier atelier.



### Les dates :

Les ateliers sont organisés en semaine, en soirée pour certains, peu lors des week-ends.

Il n'y a pas vraiment de calendriers prédéfinis, nous fonctionnons avec des groupes restreints de 4/5 personnes souvent, ponctuellement lorsque des demandes sont formulées, souvent en fonction des saisons, nous demandons aux personnes de s'inscrire avant.

Il y a néanmoins une ébauche d'agenda de différents ateliers et des dates proposées par doodle, ou facebook lorsque les personnes acceptent de donner leur coordonnées.

- facebook : association Arbre & Lueur

Merci aux participants, participantes, ainsi qu'aux personnes qui m'accompagnent, accordent toujours leur confiance à ce que l'association transporte comme message... : Le mieux-être, pour soi, pour chacune, chacun d'entre nous dans un esprit de respect et d'échanges...

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année et vous offrons nos meilleurs vœux pour l'année 2020.



Danielle Briand, Présidente

tel : 0763317365, mail : dan1162@orange.fr

## "Vivre à la campagne séduit de plus en plus "

[...]« L'avenir du monde rural est peut-être moins sombre qu'il n'y paraît. La qualité de son environnement et les efforts de modernisation le rendent plus attractif. Une chance à saisir. »



L'exode rural du siècle précédent avec l'attraction des villes pour leur vie économique, les emplois créés dans les usines, son côté vie moderne, les accès à la culture et aux loisirs, ont fait se vider nos campagnes.

Cela a bien changé, le monde rural s'est modernisé, embelli, amélioré économiquement, sportivement et culturellement, et bénéficie d'une qualité de vie ainsi que d'un environnement souvent préservé à l'heure du tout-écologie. Ainsi la donne a peut-être changé.

De plus, le développement (pas assez rapide mais cela vient) du haut débit, de la fibre, la 4G, bientôt la 5G, a réduit les distances avec les métropoles. Le télétravail, bientôt la télémédecine, vont se développer, toute la communication passera par les réseaux et les écrans.

Ainsi ne peut-on imaginer que ces moyens modernes, adossés à l'attraction de plus en plus grande pour une qualité de vie plus saine et plus humaine, un désir d'un air moins pollué, « d'un bien manger » et d'une vie plus authentique, cela peut devenir la chance à saisir, pour la vie et l'avenir de nos campagnes.

Tout cela, bien sûr, si les discours sur les bienfaits de la nature et un environnement préservé sont vraiment le credo d'aujourd'hui, et non pas seulement un effet de mode plutôt « bobo » et sans lendemain.

Reste à nos gouvernants à accompagner ces changements en amplifiant le développement des communications et relais de toutes sortes afin de rapprocher les territoires.

Tout ceci pourrait inverser la tendance, et la demande, ainsi en croissance, ramener vers nos belles régions les investisseurs et services qui avaient un peu disparu. »

Source Ouest-France

## La Gendarmerie recrute



Devenir  
**GENDARME**

Être acteur de sa vie...  
pour celle des autres

[www.lagendarmerierecrute.fr](http://www.lagendarmerierecrute.fr)

INFORMATIONS RECRUTEMENT  
**0 820 220 221**

En 2019, plus de 10 000 postes proposés.  
Plusieurs recrutements possibles, de 17 à 40 ans,  
sans conditions de diplôme jusqu'à bac +5.

Centre d'Information et de Recrutement de la Gendarmerie  
de Rennes 85, boulevard Clemenceau, 35 200 Rennes  
[cir.rennes@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cir.rennes@gendarmerie.interieur.gouv.fr)  
Téléphone : 02 99 32 52 90  
[www.lagendarmerierecrute.fr](http://www.lagendarmerierecrute.fr)  
et sur facebook : Centre d'Information et de Recrutement de la  
Gendarmerie de Rennes

## Les sapeurs-pompiers recrutent

L'effectif du centre d'incendie et de secours de  
**PIPRIAC**  
nécessite d'être renforcé pour assurer efficacement  
votre sécurité au quotidien.

Une partie de notre commune est située  
à moins de 5 minutes de la caserne. Aussi si :

- Vous voulez vous engager au service des autres ?
- Vous voulez être capable de porter secours à vos proches ?
- Vous voulez vous investir dans la vie locale ?
- Vous êtes soucieux de préserver votre cadre de vie ?
- Vous cherchez une source d'épanouissement personnel ?

**REJOIGNER NOTRE EQUIPE  
DYNAMIQUE ET SOLIDAIRE**

Contact et renseignements tous les dimanches matins de 10h à 12h  
au centre de secours de Pipriac.

CIS Pipriac - rue des vallées du couchant - 35550 Pipriac  
ou au 06 62 85 34 93

Comme 2800 hommes et femmes en Ile-et-Vilaine,  
**DEVENEZ SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE**  
Un message du Service départemental d'incendie et de secours d'Ile-et-Vilaine



SAPEURS  
POMPIERS  
Ile & Vilaine

PROTEGER VOS PROCHES, C'EST NATUREL  
C'EST AUSSI NOTRE QUOTIDIEN



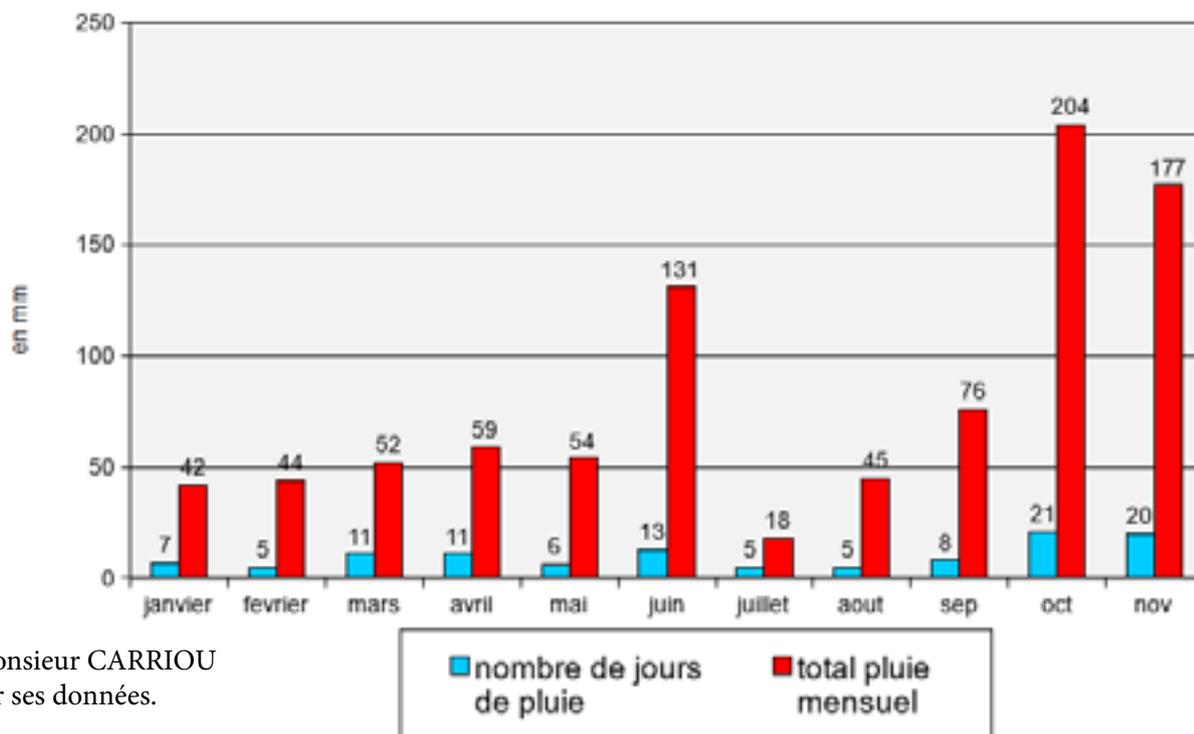
DEVENEZ SAPEUR-POMPIER  
VOLONTAIRE



[www.devenirvolontaire35.fr](http://www.devenirvolontaire35.fr)



## Pluviométrie relevée à la rue Guillaume en 2019



Merci à Monsieur CARRIOU de partager ses données.

## Combien de temps dois-je conserver mes documents administratifs ?

Certificat d'examen du <b>permis de conduire</b>	<b>4 mois</b>	
	<b>6 mois</b>	Courrier de révision de <b>loyer</b>
Factures <b>Téléphonie et internet</b> Ordonnances	<b>1 an</b>	<b>Chèques</b> à encaisser (1 an et 8 jours) Avis d' <b>impôts locaux</b>
Preuve de restitution de matériel(ex : box) <b>Assurances</b> (Quittances, avis d'échéances, courriers de résiliation, preuve de reglements, contrat) <b>Entretien</b> (chaudière, ramonage) <b>Véhicules</b> (Factures achat, réparation) Échéances <b>APL</b>	<b>2 ans</b>	<b>Contrat de Prêt</b> (immobilier / consommation) Récapitulatifs <b>remboursements</b> (assurance maladie, maternité) <b>Factures</b> liées aux petits travaux Déclarations de <b>revenus</b>
Avis d' <b>imposition sur le revenu</b> Notes de frais <b>PV</b> pour amende forfaitaire	<b>3 ans</b>	Contrat de <b>Location</b> (état des lieux, quittances) Échéances <b>allocations chômage</b>
<b>Factures</b> : gaz, électricité et eau <b>Assurance</b> dommages corporels <b>Relevés de compte</b>	<b>5 ans</b>	Avis de versement <b>allocations familiales</b> <b>Talons de Chèque</b>
Preuves de paiement des charges de <b>copropriété</b> , correspondances avec le syndic, PV d'AG...	<b>10 ans</b>	<b>Assurance-vie</b> Factures <b>Travaux</b> gros œuvre
<b>Famille</b> : (Livret de famille, Actes d'état civil, Contrat de mariage, Jugement de divorce, d'adoption, Acte de reconnaissance d'un enfant )	<b>A vie !</b>	Bulletins de <b>salaire</b> , Contrat et certificat de travail Titre de <b>Propriété</b> Certificats, examens médicaux, Radiographies Carnet de <b>santé</b> carte de groupe sanguin <b>Retraite</b> : Bulletin de paiement

## Quand la Mairie Déménage...

**A Lieuron, l'administration aime bouger !**

**Avant 1929,**



Municipalité rimait avec Café. L'administration cohabitait avec les boissons. En effet, la Mairie était située à l'étage du café de monsieur Lanoë, place de l'église. Ce dernier étant fréquemment sollicité pour servir de témoin à la rédaction des actes administratifs.

**Puis de 1929 aux années 80**



la municipalité change de quartier pour s'installer rue saint Melaine, en location dans la maison Redoublé. Mais le local constitué seulement d'une grande pièce était très sombre, vétuste et difficile d'accès. Le conseil décide alors de construire une Mairie. Ce bâtiment appartenant désormais à la commune à été transformé en logement locatif.

**C'est en juin 1980,**

que les locaux actuels sont officiellement investis en lieu et place de la mare du bourg.



Elle à été comblée par le remblai issu de la création de l'étang sur la zone de loisirs du Patis.



**Aujourd'hui,** comme vous pouvez le constater, la Mairie fait peau neuve et s'agrandit. Le but est de répondre aux normes d'accessibilité, faire une place aux archives, ajouter un bureau, allouer un espace supplémentaire de réunion qui servira également de salle de cérémonie.



La Médiathèque va venir s'installer dans cette extension. Ceci permettra une mutualisation des locaux et des services. L'accès sera facilité et se fera sur un plus grand créneau horaire, afin de proposer de nouvelles activités, dans un lieu plus adapté, spacieux et lumineux.

# Théâtre Lieuron

## "MIAOU MIAOU"

COMÉDIE EN 3 ACTES



**SALLE DU PATRONAGE  
6 REPRÉSENTATIONS**

Samedi 15 février à 20h30  
Dimanche 23 février à 14h30  
Samedi 29 février à 20h30

---

Dimanche 1er mars à 14h30  
Vendredi 6 mars à 20h30  
Samedi 7 mars à 20h30